

INSTANCE TERRITORIALE DE DIALOGUE

Espace Azuréen

20 janvier 2021

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

- **Ouverture**
- Etat des lieux :
 - Démarches de planification en cours
 - Données clés sur la démographie, le foncier et le logement
- Présentation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur son SCoT en cours d'élaboration
- Atelier de l'espace Azuréen : Les équilibres et solidarités haut-pays/littoral :
 - Données de cadrage
 - Un exemple de démarche territoriale : présentation du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur



Les bonnes pratiques sous Teams

❑ Merci de **couper vos micros**

❑ Intervenir **par écrit** :



- Rédiger votre intervention par le **chat**
- Si possible, mettre l'acronyme de votre structure avant la question.
- Le modérateur synthétise les interventions/questions et les transmet à l'intervenant.

❑ Intervenir **à l'oral** :



- Utiliser la "**main levée**" pour intervenir
- Attendre que le modérateur ou l'intervenant **donne la parole**
- Couper le micro à la fin de l'intervention

A noter : la conférence est enregistrée

Pierre-Paul LEONELLI

Conseiller Régional

1. Ouverture
2. Etat des lieux :
 - Démarches de planification en cours
 - Données clés sur la démographie, le foncier et le logement
3. Présentation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur son SCoT en cours d'élaboration
4. Atelier de l'espace Azuréen : Les équilibres et solidarités haut-pays/littoral :
 - Données de cadrage
 - Un exemple de démarche territoriale : présentation du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur



Lionel TARDY

Chargé de mission Planification régionale et territoriale
Délégation Connaissance Planification Transversalité

Documents d'urbanisme

- SCoT

2 SCoT opposables

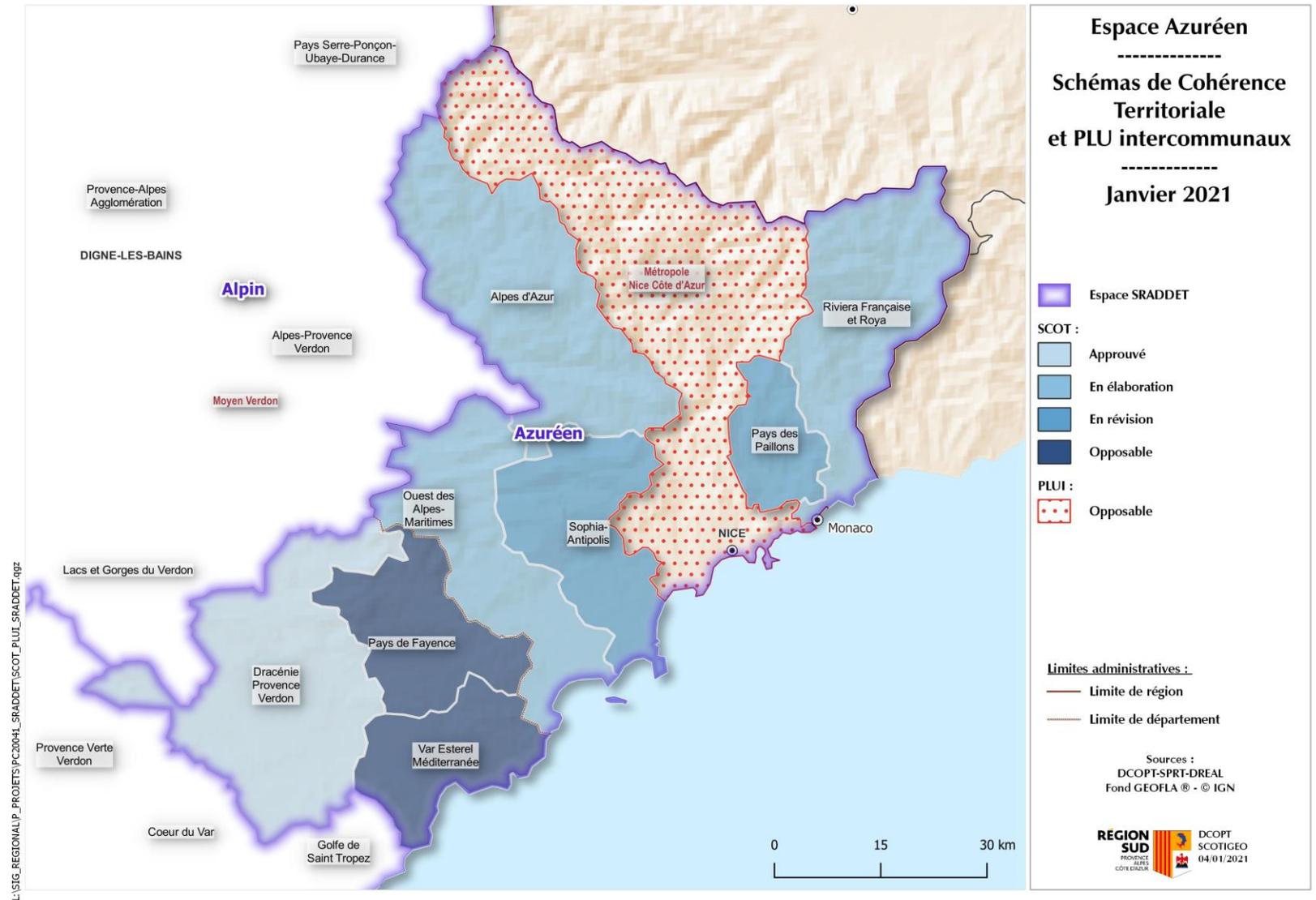
1 SCoT approuvé

2 SCoT en révision

3 en élaboration

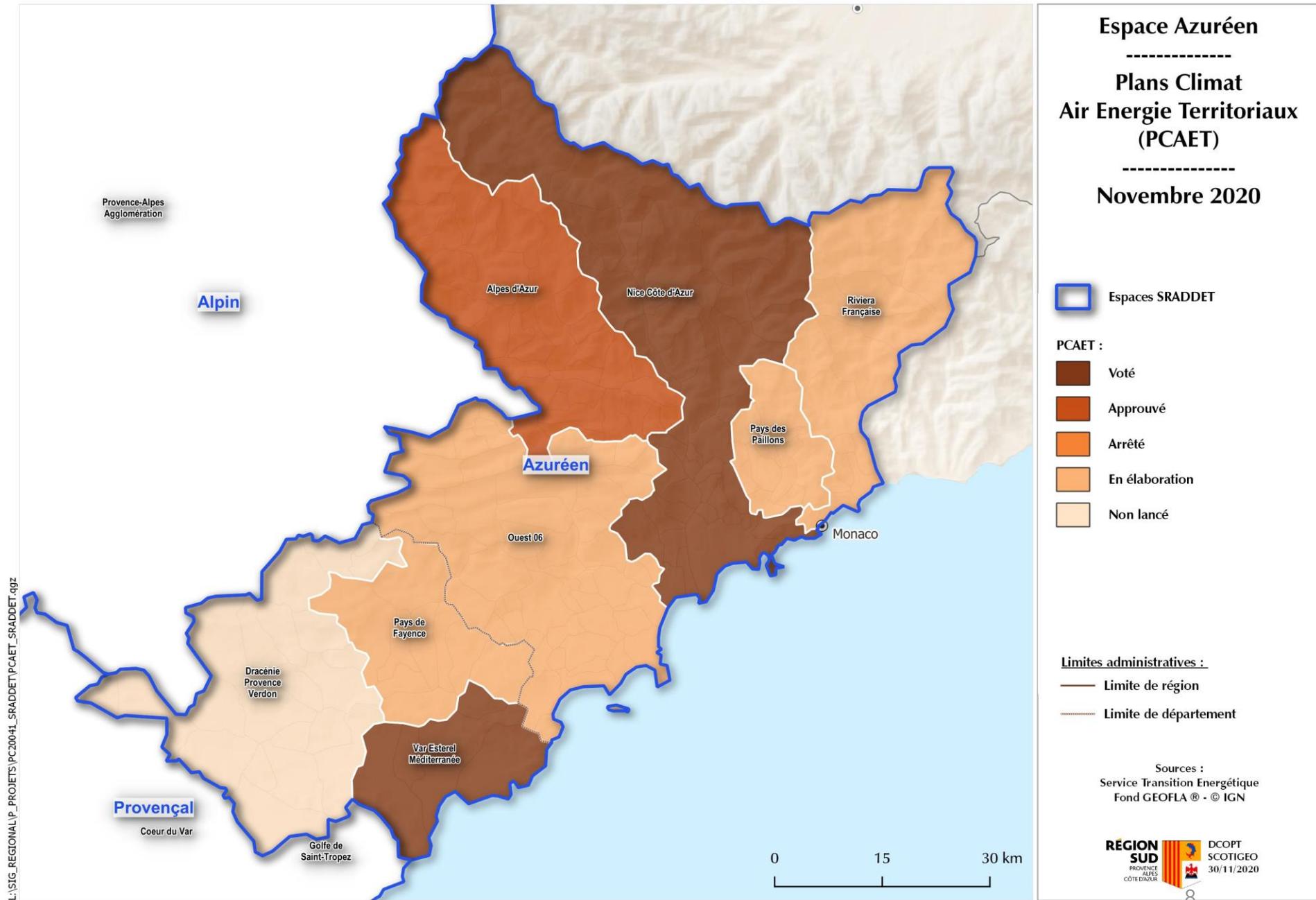
- PLUI

1 opposable



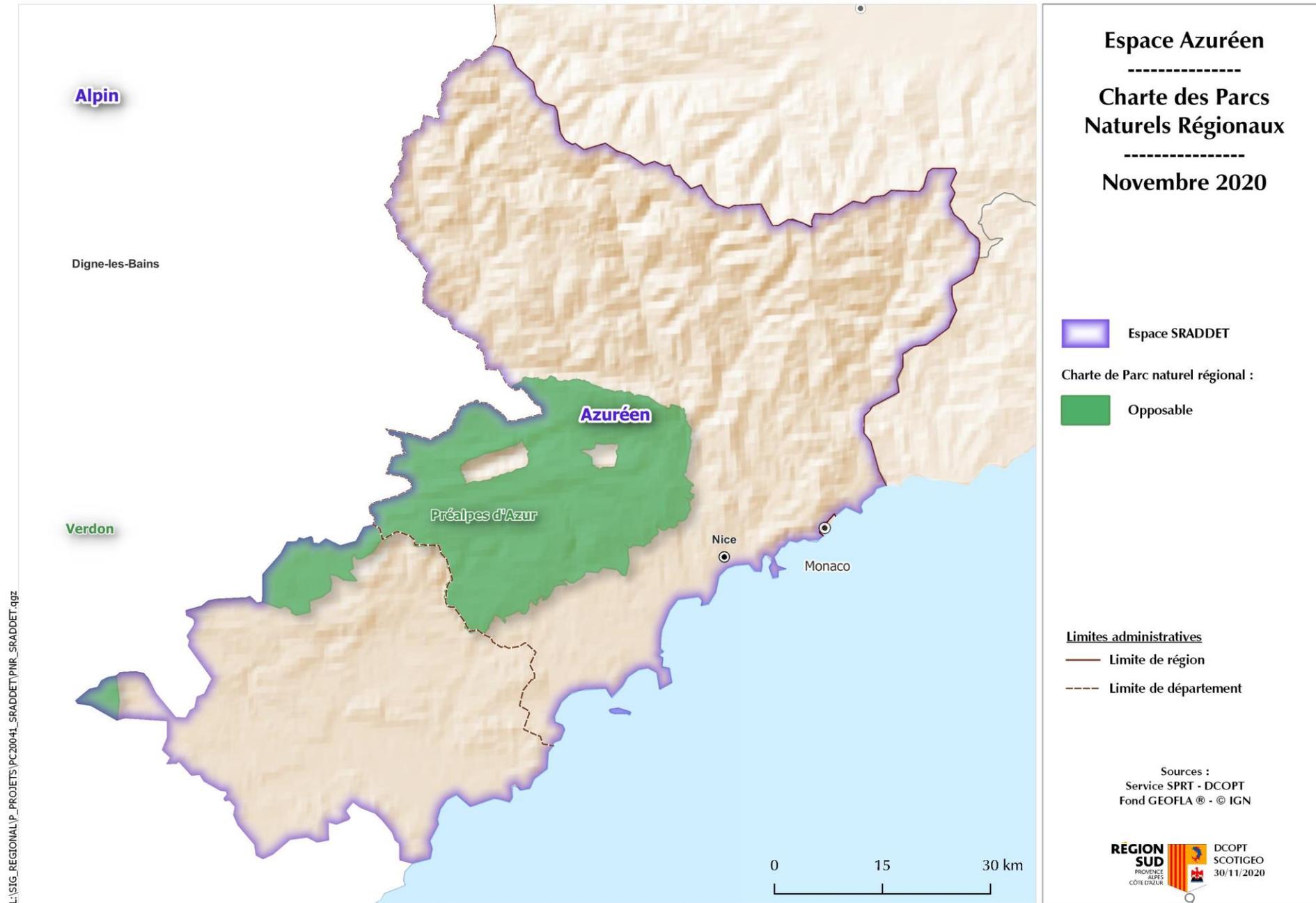
Plans Climat Air Energie Territoriaux

- 1 approuvé
- 2 adoptés
- 5 en élaboration (ouest 06 + Sophia Antipolis)
- 1 non lancé



Chartes Parcs Naturels Régionaux

- 2 chartes de PNR opposable (Préalpes d'Azur et Verdon)



Plans de Déplacements Urbains

PDU obligatoire

- Approuvé (6)
- Non réalisé et délai dépassé (5)

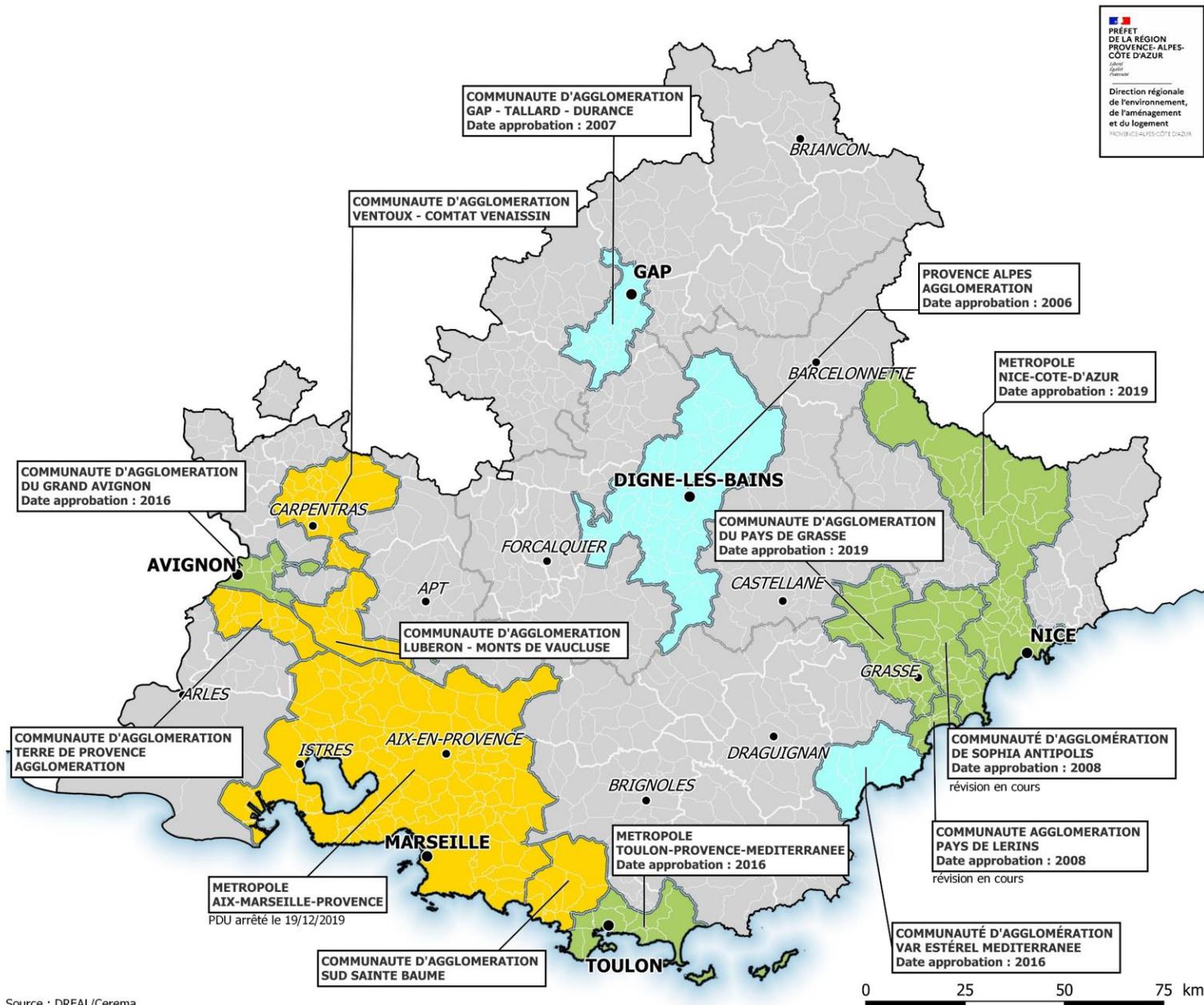
PDU volontaire

- Volontaire (3)

Une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) dont le ressort territorial est modifié a 3 ans pour élaborer un PDU(*).

Le PDU(*) / plan de mobilité fait l'objet d'une évaluation tous les cinq ans et, le cas échéant, est révisé.

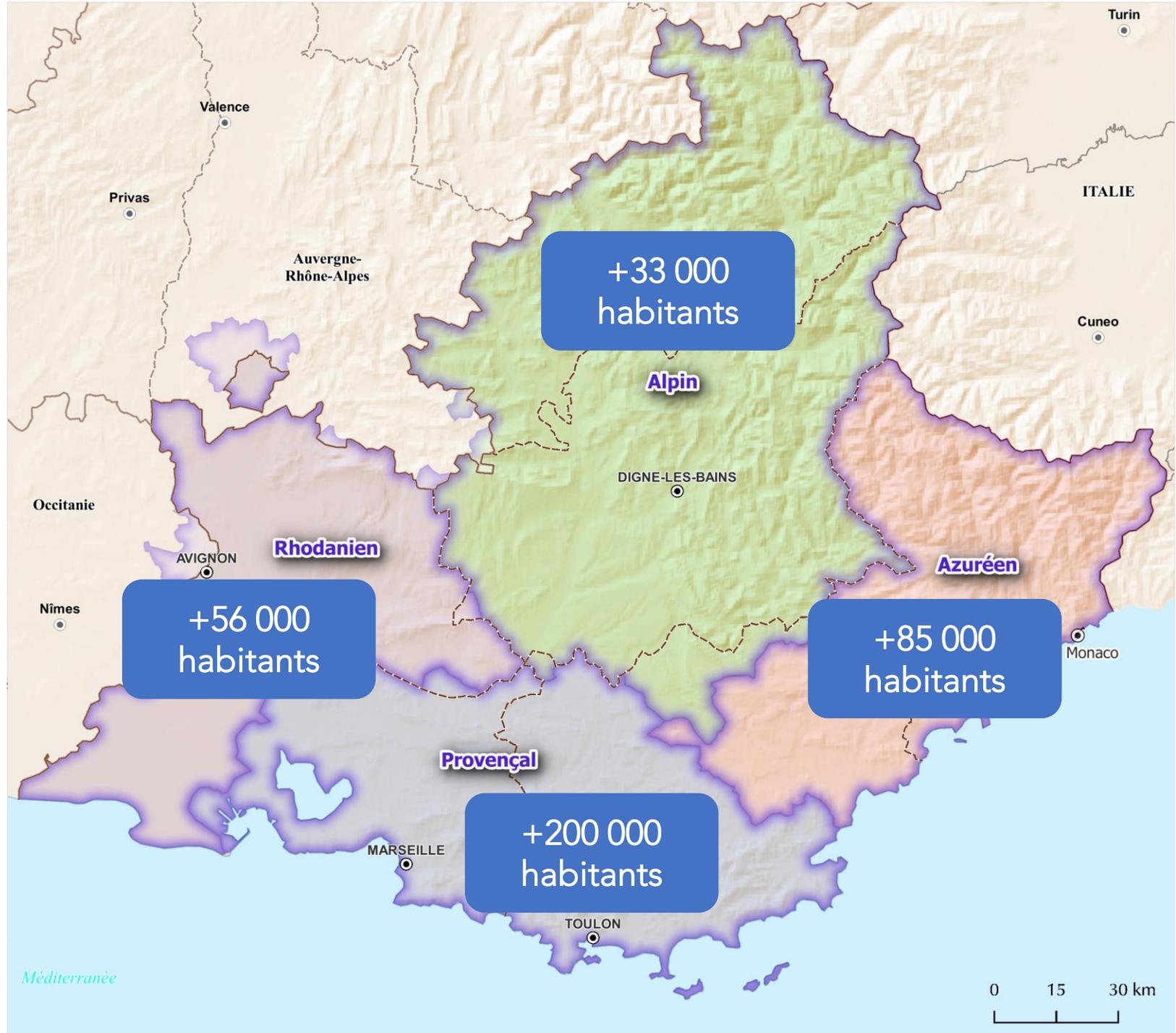
* La LOM fait évoluer le "plan de déplacements urbains" (PDU) en "plan de mobilité" (PDM). Entrée en vigueur pour les documents approuvés à partir du 1er janvier 2021. Les plans de déplacements approuvés avant fin 2020 intégreront les nouvelles dispositions lors de leur prochaine révision ou évaluation.



L'enjeu démographique : ce que le SRADDET demande

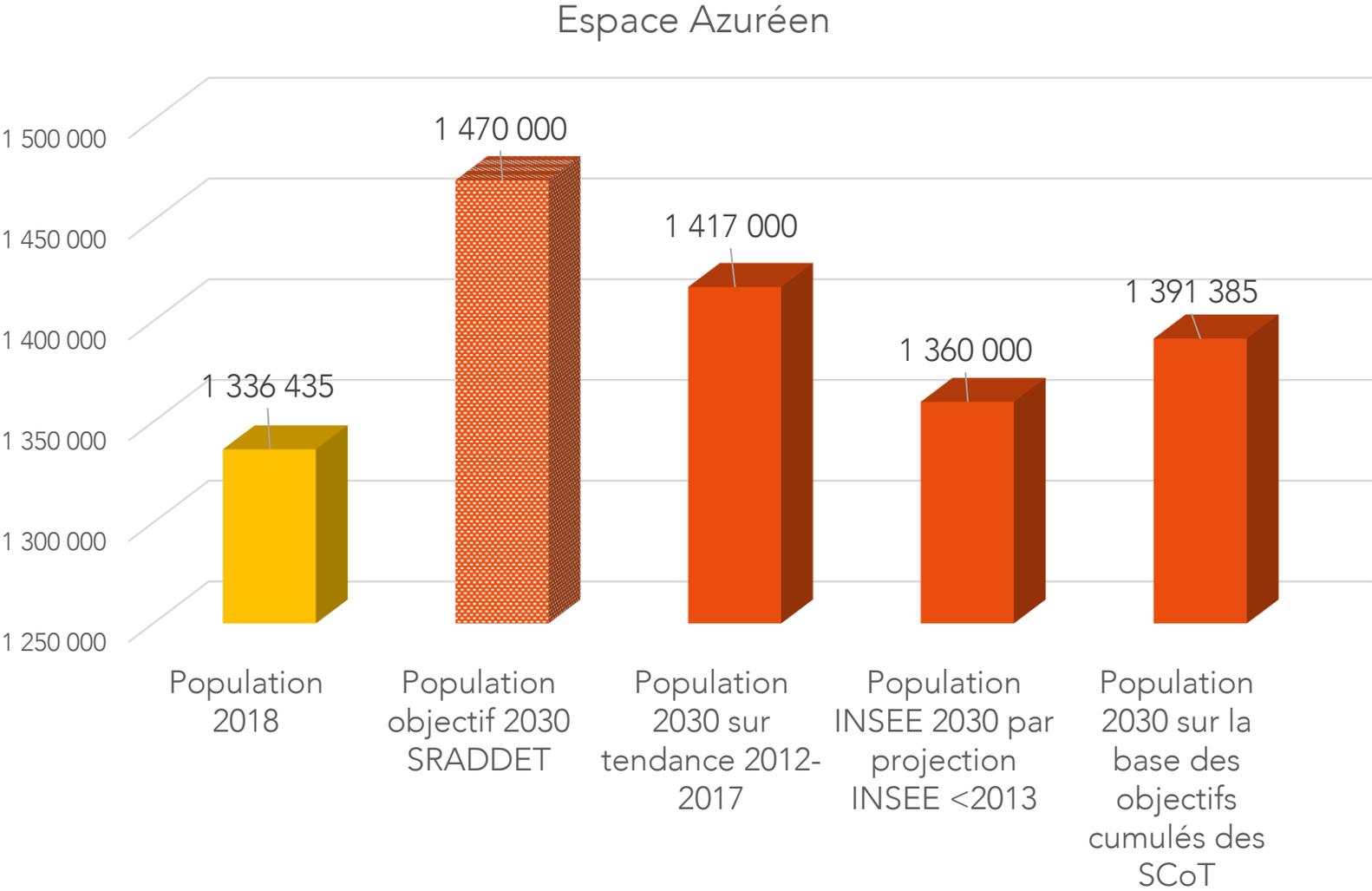
Un taux annuel moyen d'accroissement démographique régional de 0,4%

374 000 habitants supplémentaires en 2030 répartis selon des objectifs différenciés pour les 4 espaces, et tenant compte de la stratégie urbaine régionale



La trajectoire démographique de l'espace azuréen du SRADDET reste en-deçà des objectifs de croissance du SRADDET

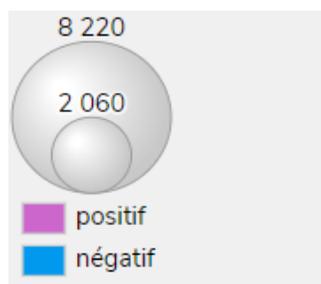
Ambition démographique régionale



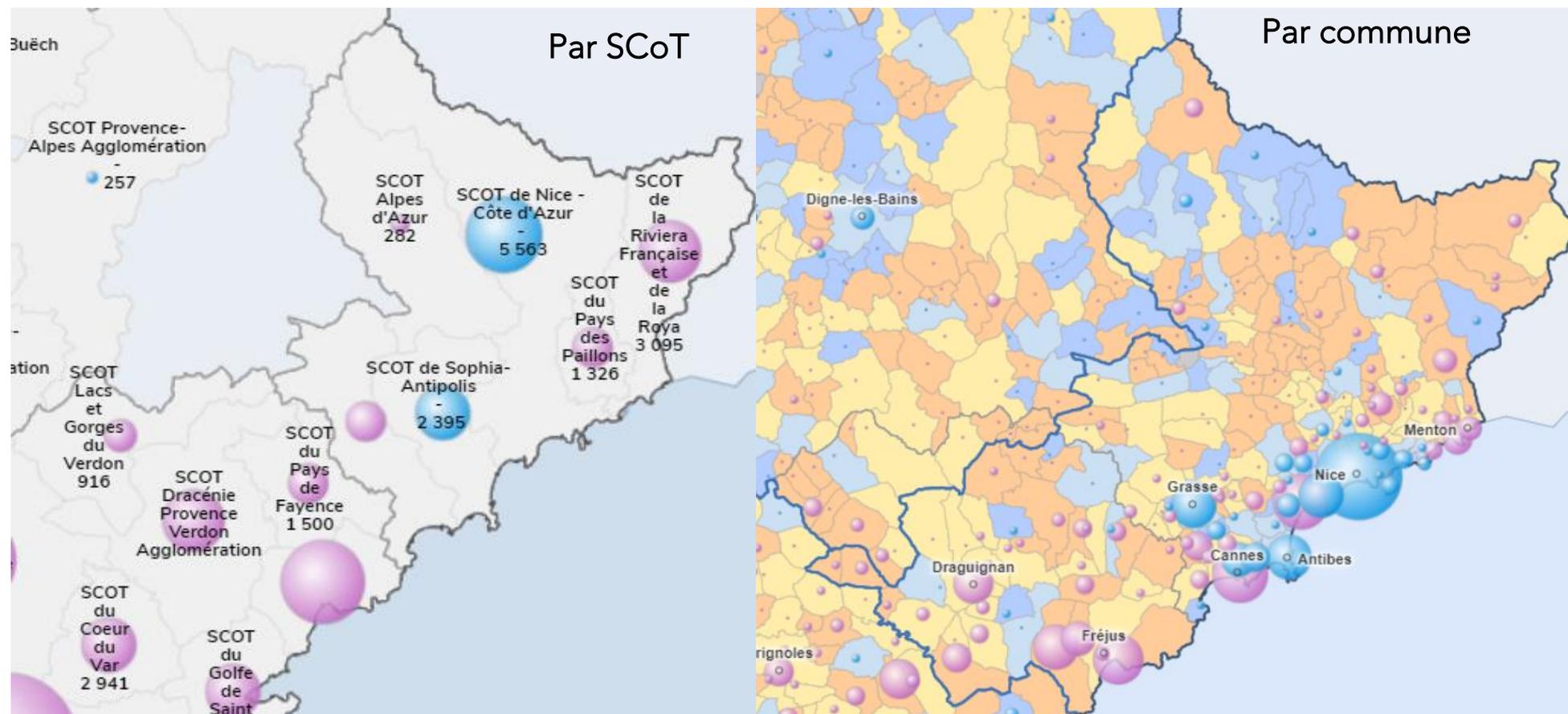
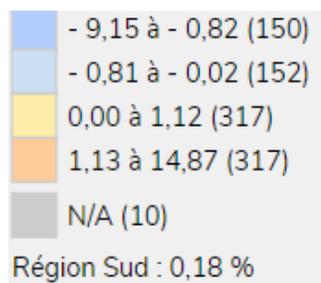
Croissance annuelle moyenne de la population de l'espace Azuréen (2012-2017) : + 0,15 %

- Solde naturel de 0,05 %
- Solde migratoire de 0,10 %

Solde apparent des entrées sorties



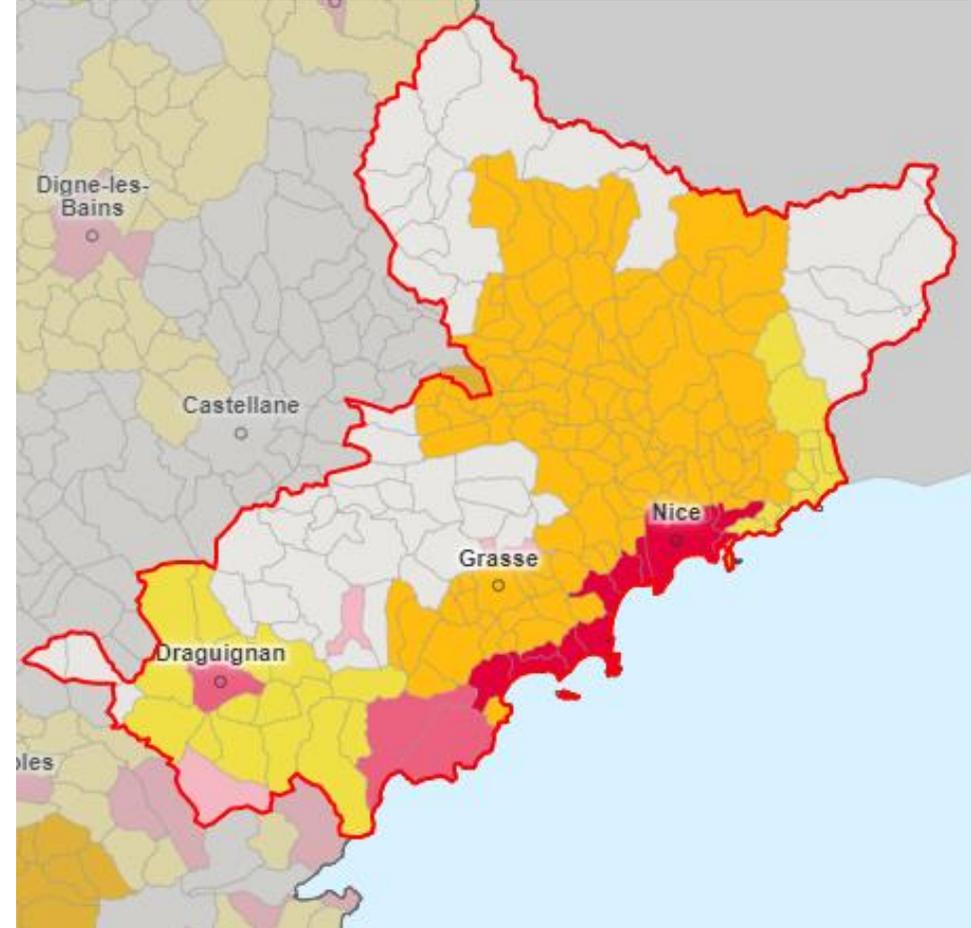
Taux de variation dû aux entrées sorties (%)



Source : INSEE, RP, données 2011-2016

La trajectoire démographique : une croissance démographique principalement captée en périphérie des centralités

Taux de croissance annuel moyen de la population 2013-2018	Région SUD	Espace AZUREEN
Centralités métropolitaines	+ 0,36 %	+ 0,13 %
Centres urbains régionaux	+ 0,01 %	+ 0,03 %
Centres locaux et de proximité	+ 0,39 %	+ 0,21 %
Non centralité située dans un espace influencé par un pôle urbain	+ 0,79 %	+ 0,51 %
Non centralité située dans un espace rural ou naturel	+ 0,29 %	- 0,12 %



48 « aires d'attraction des villes » en Provence-Alpes-Côte d'Azur
INSEE, 21/10/2020



La couronne est composée des communes dont plus de 15 % des actifs travaillent dans un pôle. Le pôle et sa couronne forment l'aire d'attraction de la ville.

Gestion économe de l'espace

L'objectif de diminution de 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la période 2006-2014 vise 5 grands objectifs :

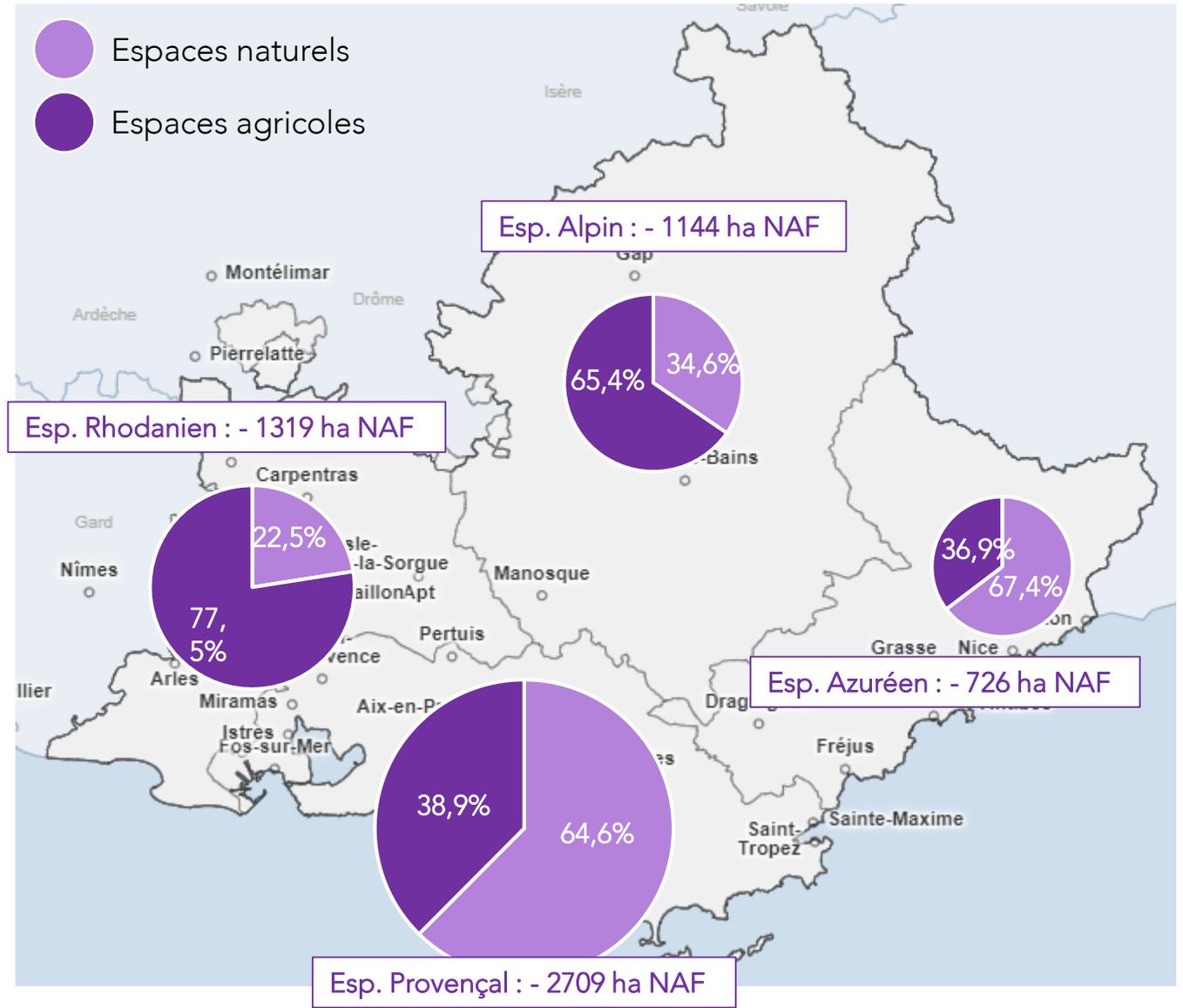
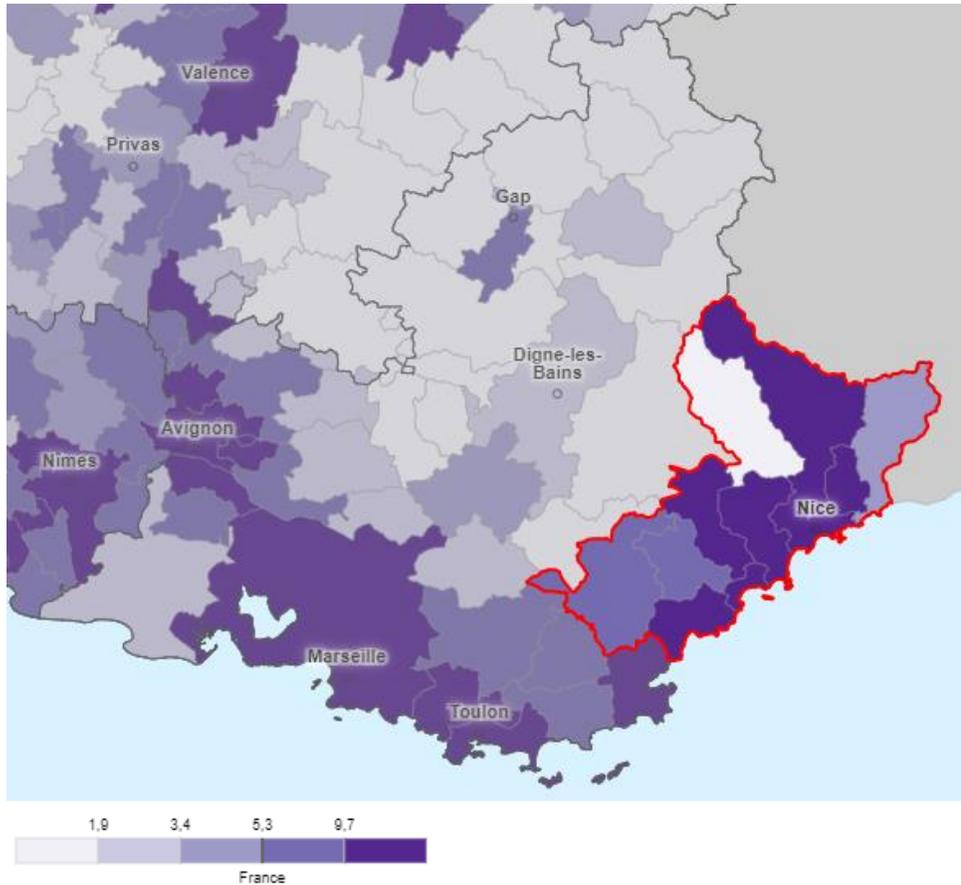
- Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs
- Contenir l'artificialisation
- Raccourcir les déplacements domicile-travail, vecteurs de congestion et de pollution
- Contenir l'imperméabilisation des sols
- Maintenir les continuités et services écologiques.

Consommation d'espaces NAF 2030	Région SUD
Rythme de consommation 2006-2014	750 ha / an
Objectif 2020-2030	375 ha / an

Un espace Azuréen très contraint

- 5 899 ha de consommation brute d'espaces NAF entre 2006 et 2014 en Région

Part des surfaces artificialisées (%) – 2018



Taux d'artificialisation des sols =

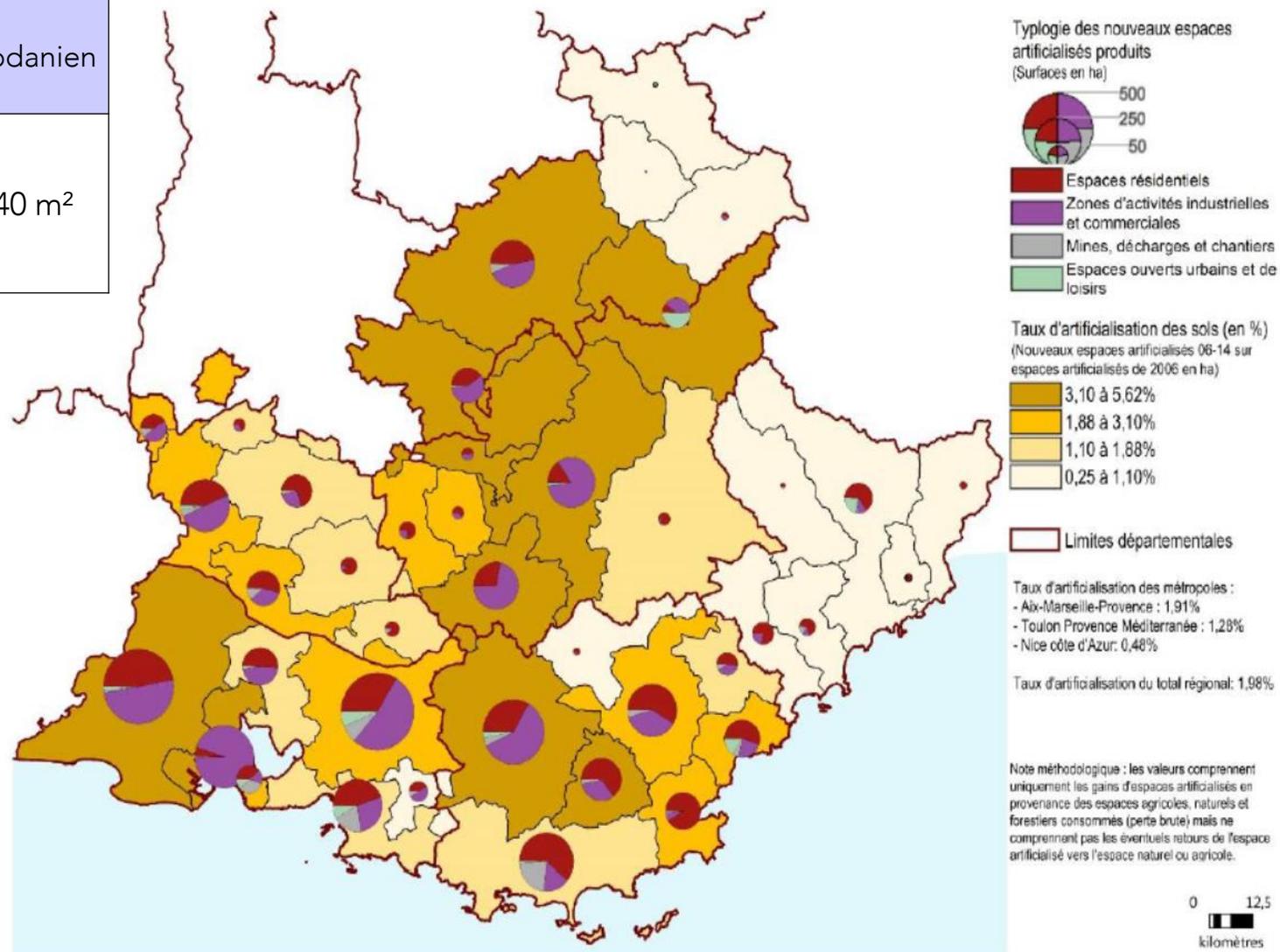
$$\text{Consommation d'espace sur une période} / \text{Superficie des espaces déjà artificialisés}$$

2006-2014	Région SUD	Alpin	Azuréen	Provençal	Rhodanien
Consommation foncière par nouvel habitant	351 m ²	628 m ²	265 m ²	292 m ²	440 m ²

Données : Géoclip, 2006-2014

- Taux d'artificialisation brut des sols 2006-2014 : 2 % en région.
 - 3,2 % dans l'espace alpin
 - 2,3 % dans l'espace rhodanien
 - 2 % dans l'espace provençal
 - 1 % dans l'espace azuréen

Données : BD OCSOL 2014 - Source : Agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Logement

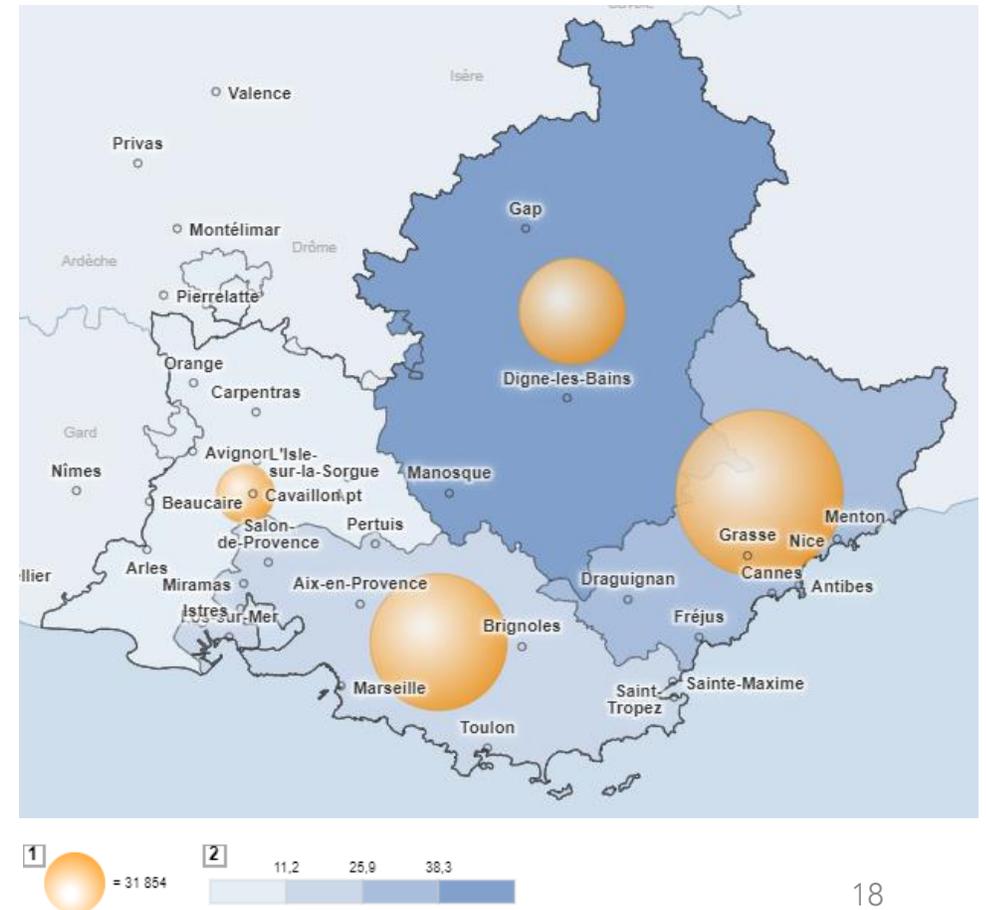
Le SRADDET fixe un objectif régional de production de 30 000 logements par an (rénové ou neuf), dont une moitié de logements abordables à la location et en accession, dans le but de :

- Permettre au ménage de réaliser le parcours résidentiel de leurs souhaits
- Répondre aux problématiques du mal-logement
- Dynamiser l'attractivité démographique

Logements	Région SUD	Espace AZUREEN
Nombre total de logements (2016)	3 038 973	939 590
Objectif annuel de production	30 000	7 200

Structure des logements (2017)	Région SUD	Espace AZUREEN
Résidences principales	74,6%	65,8%
Résidences secondaires	17,8%	26,1%
Logements vacants	7,6%	8,1%

Nombre (1) et part (2) des résidences secondaires et logements occasionnels par espaces du SRADDET 2016

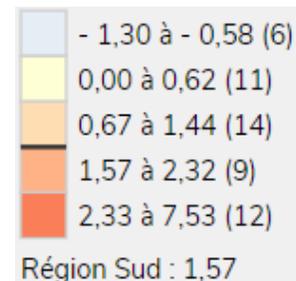
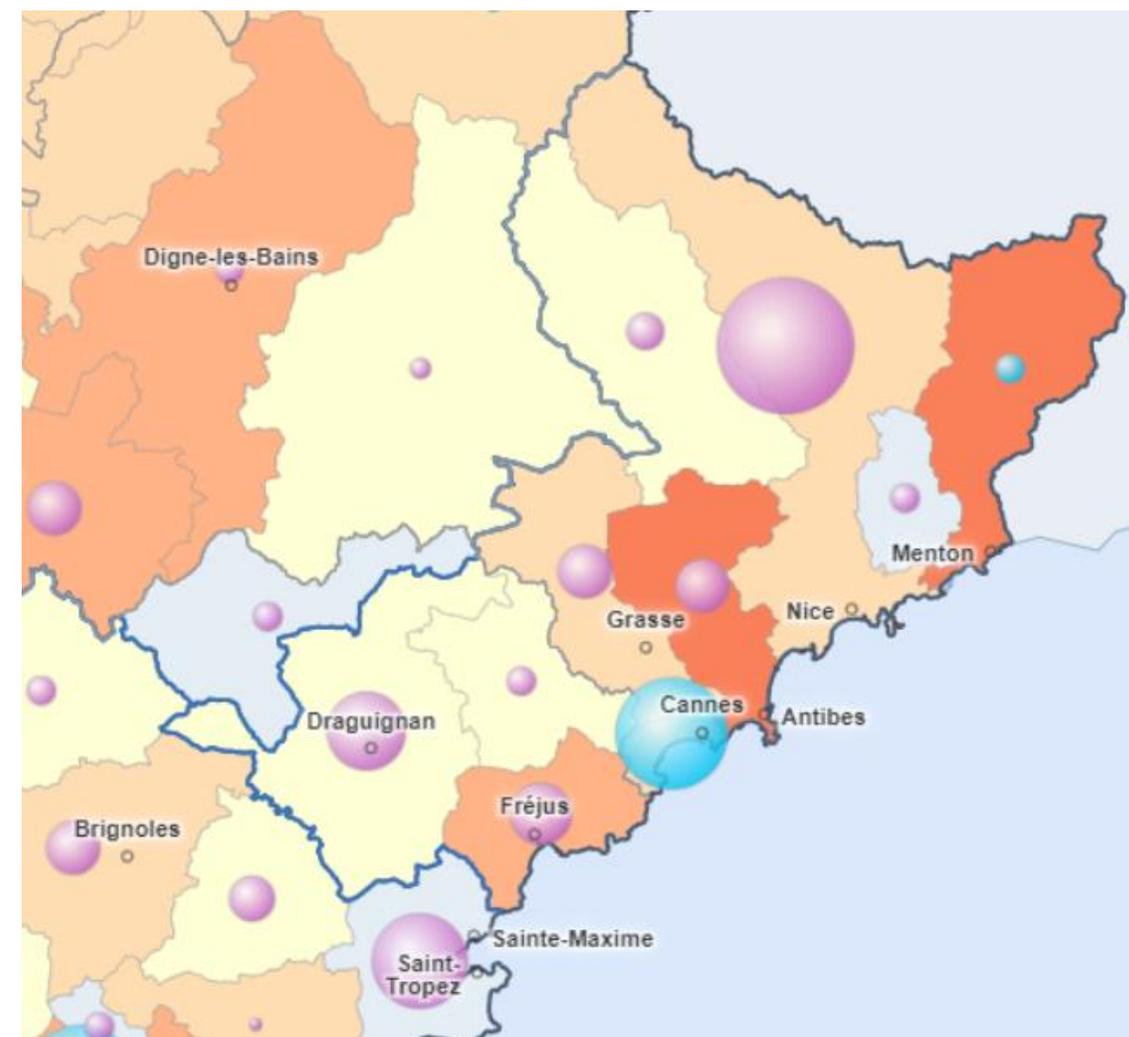


Quelle croissance du parc de logements sur la période 2011-2016 ?

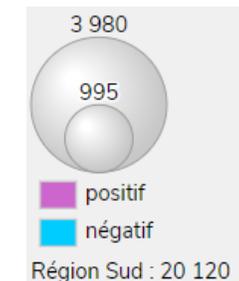
	Taux de croissance moyen (2011-2016)
Nombre total de logements	0,8 %
Résidences principales	0,5 %
Résidences secondaires	1,6 %
Logements vacants	1,2 %

Espace AZUREEN	Nombre logements 2016	Augmentation entre 2011 et 2016	Augmentation régionale
Résidences principales	621 046	2,57%	4,10%
Résidences secondaires	243 008	8,33%	8,10%
Logements vacants	75 544	6,01%	9,50%

Taux de variation annuel moyen de résidences secondaires et logements occasionnels 2011-2016

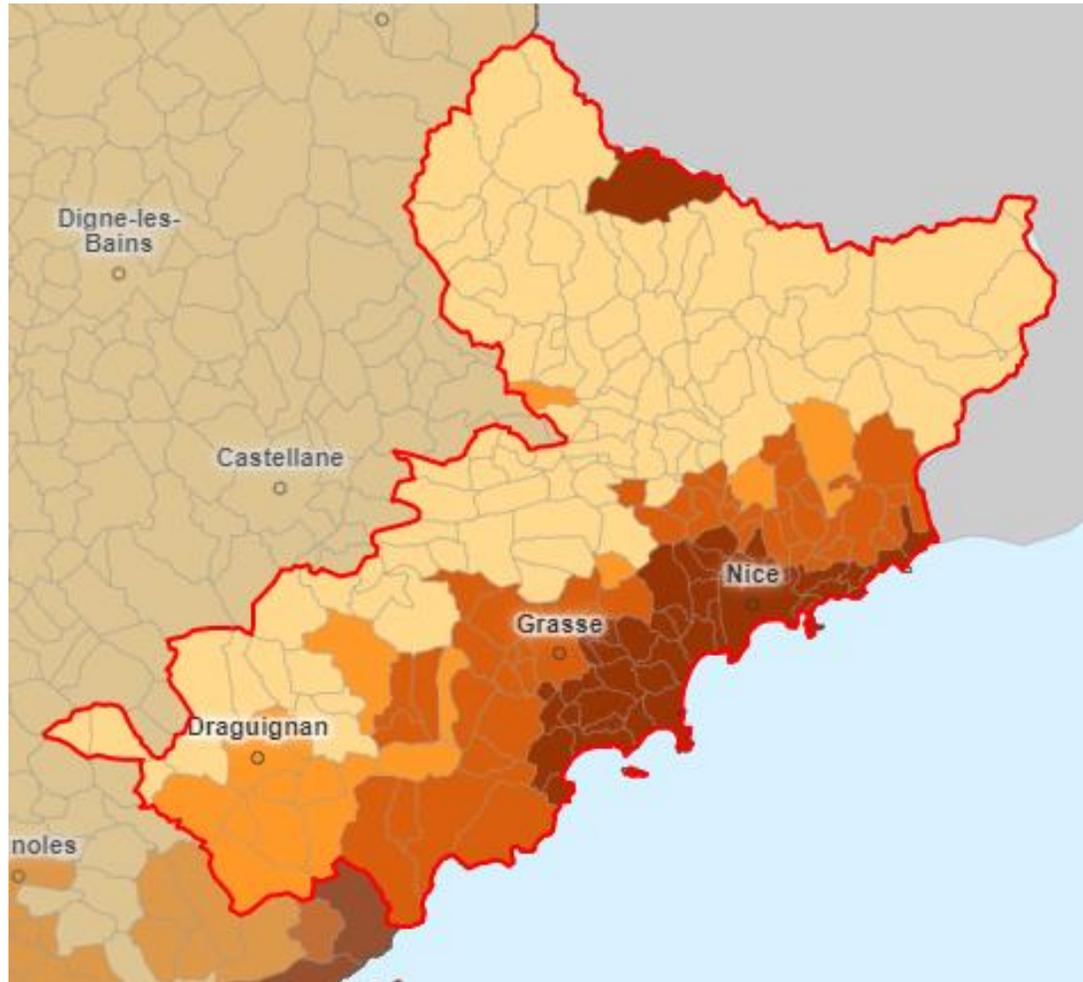


Evolution du nombre de logements vacants 2011-2016



Accès au foncier et prix des logements

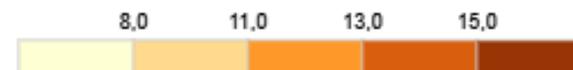
Loyer d'annonce par m² pour un appartement type du parc privé locatif (en €) – 2018



Classement – Prix de l'immobilier dans les grandes villes de la Région Sud

Ville	Prix m2 appartement	Prix m2 maison	Prix de vente appartement	Prix de vente maison	Prix loyer m2 appartement	Prix loyer m2 maison
Cannes	4 631 €	4 465 €	237 799 €	237 799 €	20,52 €	14,50 €
Antibes	4 400 €	5 061 €	240 073 €	240 073 €	20,36 €	9,44 €
Aix-en-Provence	4 304 €	4 478 €	243 749 €	243 749 €	19,86 €	14,68 €
Nice	4 186 €	4 888 €	233 222 €	233 222 €	20,52 €	13,53 €
Cagnes-sur-Mer	3 988 €	4 203 €	237 635 €	237 635 €	19,71 €	13,56 €
Le Cannet	3 756 €	4 806 €	232 569 €	232 569 €	19,03 €	15,77 €
Fréjus	3 595 €	3 724 €	167 510 €	167 510 €	17,35 €	12,76 €
Hyères	3 587 €	4 173 €	183 027 €	183 027 €	16,31 €	13,47 €
Grasse	2 915 €	3 651 €	167 636 €	167 636 €	15,28 €	13,59 €
Istres	2 665 €	2 894 €	161 363 €	161 363 €	13,61 €	11,13 €
Aubagne	2 652 €	3 942 €	170 500 €	170 500 €	15,73 €	14,01 €
La Seyne-sur-Mer	2 623 €	3 168 €	150 670 €	150 670 €	14,45 €	10,55 €
Marseille	2 609 €	3 148 €	149 856 €	149 856 €	15,60 €	14,04 €
Martigues	2 392 €	3 204 €	172 651 €	172 651 €	14,82 €	12,28 €
Gap	2 312 €	2 288 €	146 080 €	146 080 €	11,18 €	8,57 €
Salon-de-Provence	2 261 €	3 348 €	143 667 €	143 667 €	13,94 €	11,90 €
Toulon	2 243 €	3 354 €	139 250 €	139 250 €	13,77 €	13,09 €

Source : monbien.fr



Source : Estimations UMR 1041 CESAER à partir des données SeLoger, leboncoin, pap.fr, 2018

- Ouverture
- Etat des lieux :
 - Démarches de planification en cours
 - Données clés sur la démographie, le foncier et le logement
- Présentation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur son SCoT en cours d'élaboration
- Atelier de l'espace Azuréen : Les équilibres et solidarités haut-pays/littoral :
 - Données de cadrage
 - Un exemple de démarche territoriale : présentation du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur



Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Jean-Bernard MION

Vice-président de la CASA en charge du SCoT

Maire de la Colle-sur-Loup

Conseiller Régional

Elaboration d'un nouveau SCOT (valant PCAET) et d'un Plan De Mobilité, à l'échelle de la CASA



Territoire

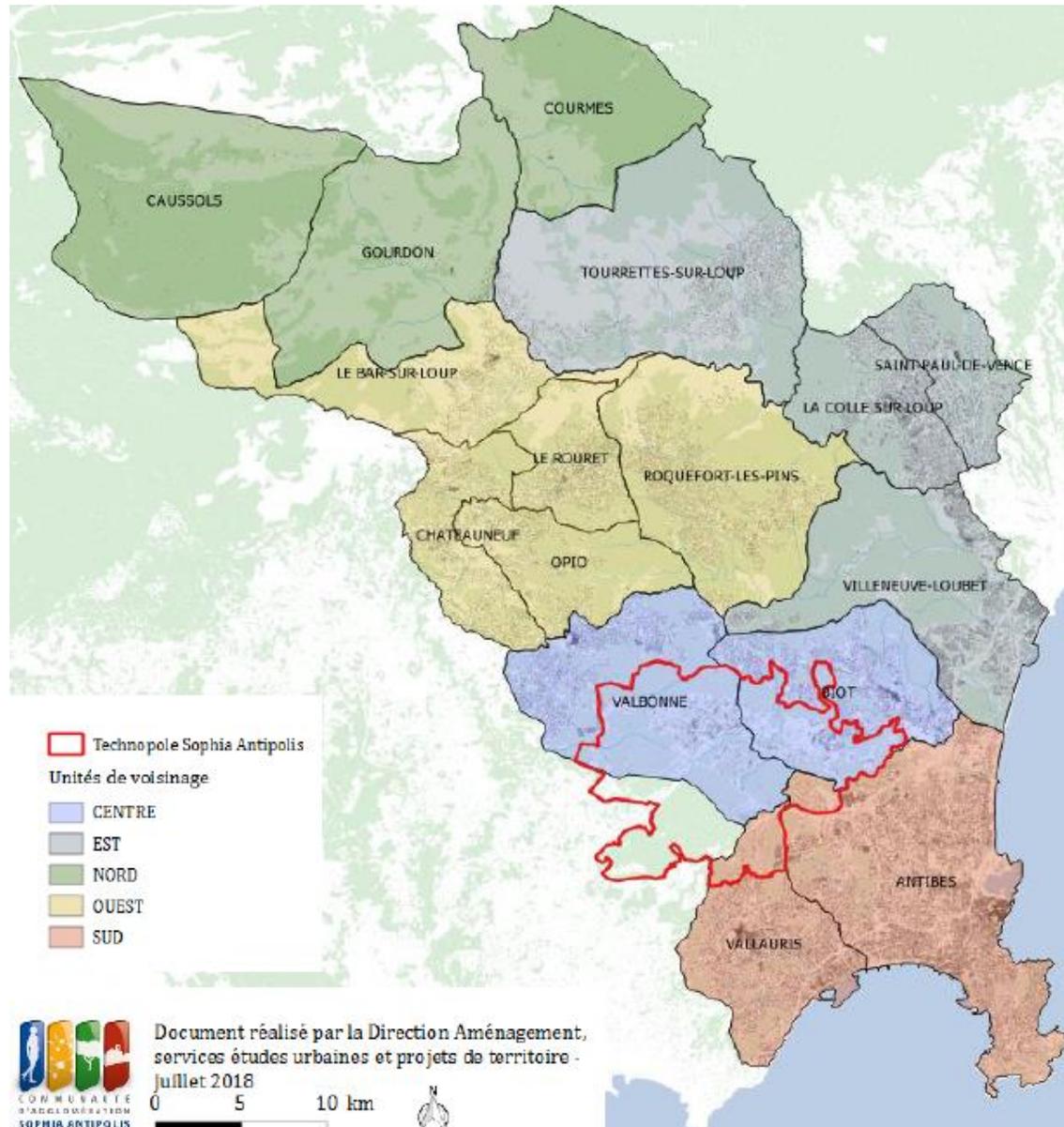
24 communes

175 868 habitants

The background features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of blue, ranging from light sky blue to deep navy blue. These shapes are primarily located on the right side of the page, creating a modern, dynamic feel.

BILAN du SCOT et du PDU approuvés en 2008

Le périmètre du SCOT de 2008 (16 communes)

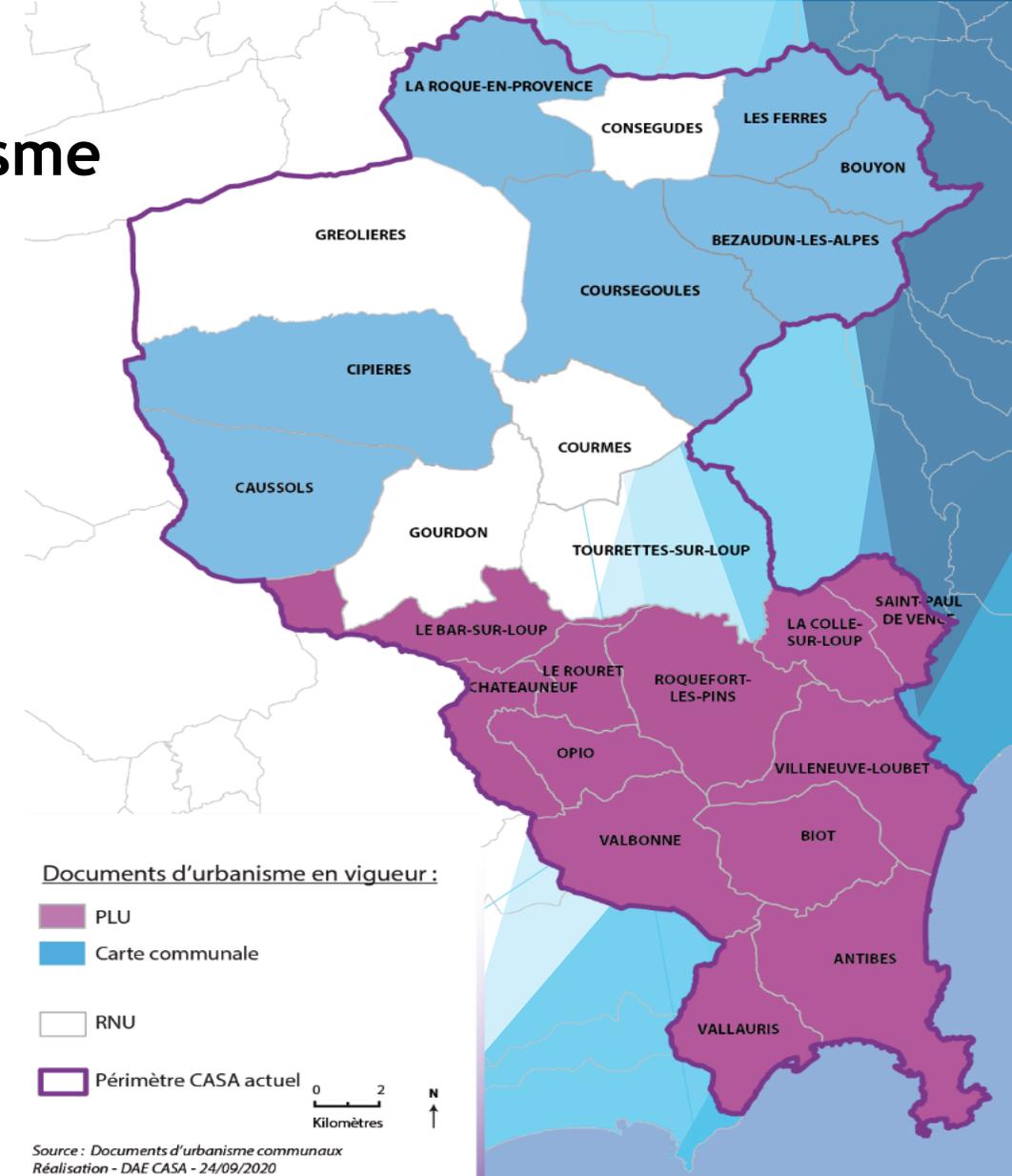
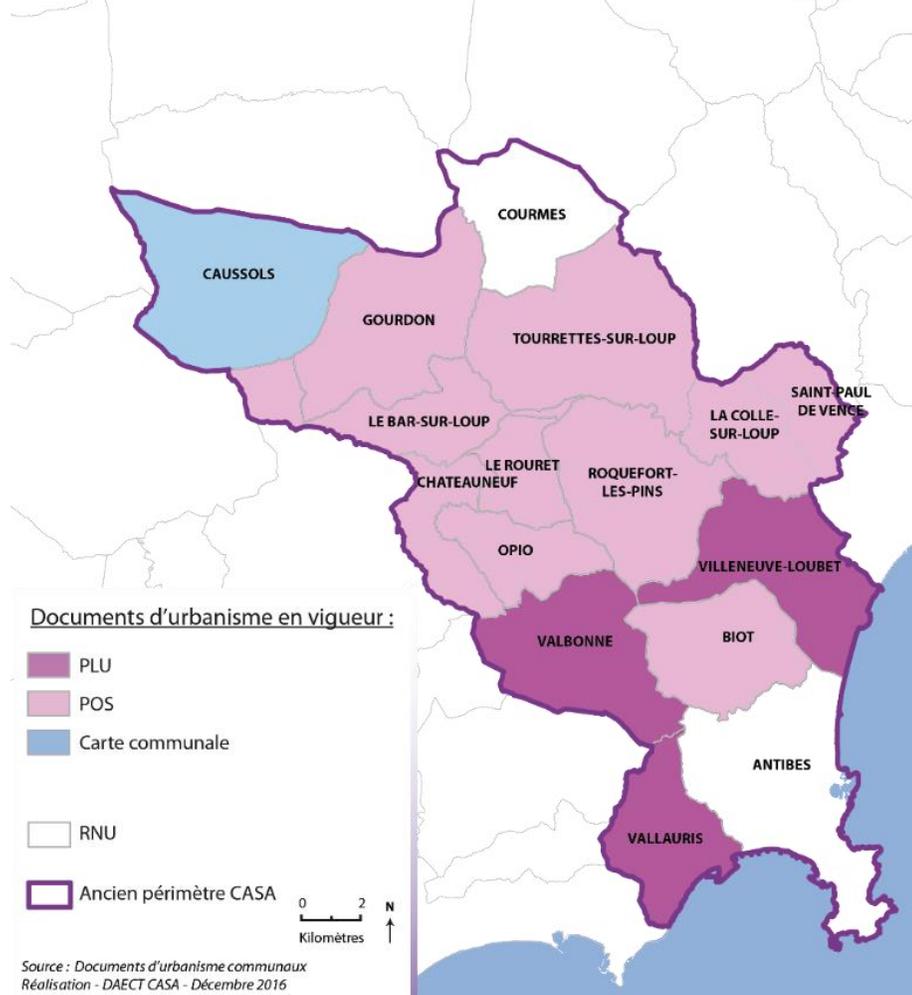


Rappel des 3 grands objectifs du Projet d'aménagement et de développement durable du SCOT de 2008

- ▶ Affirmer la place de la CASA dans son contexte aussi bien local qu'international
- ▶ Poursuivre et renouveler l'attractivité de la CASA et assurer un développement maîtrisé de l'agglomération ;
- ▶ Renforcer les complémentarités existantes et organiser la « ville-pays ».

Evolution des documents d'urbanisme communaux

Le SCOT de 2008 a initié l'élaboration ou la révision de 10 nouveaux documents d'urbanisme



Limitation de la consommation foncière

- ▶ Une consommation foncière divisée par 3 entre 2009 et 2018

Entre 1999 et 2009

695 ha
63 ha / an

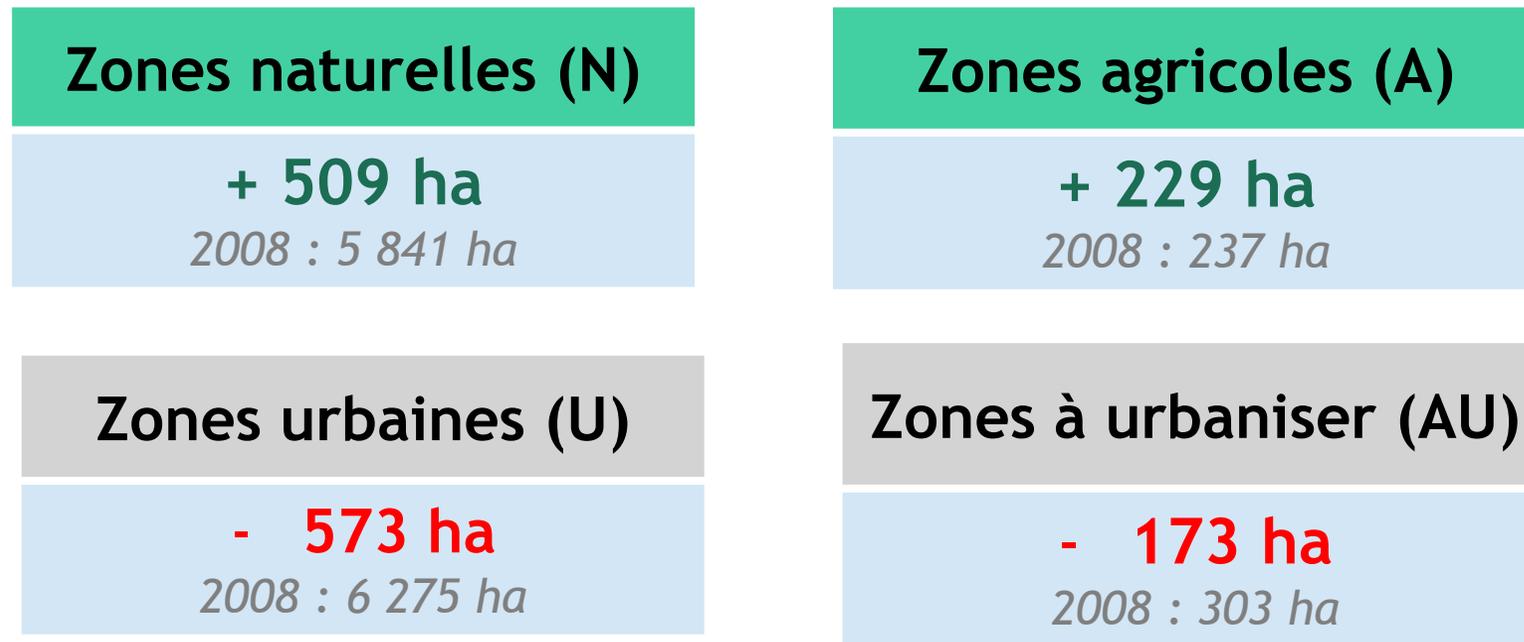
Entre 2009 et 2018

230 ha
25 ha/ an

Protection des espaces naturels et agricoles

Le SCOT de la CASA a assuré sur la période 2008-2018 la protection et la valorisation des espaces naturels et agricoles.

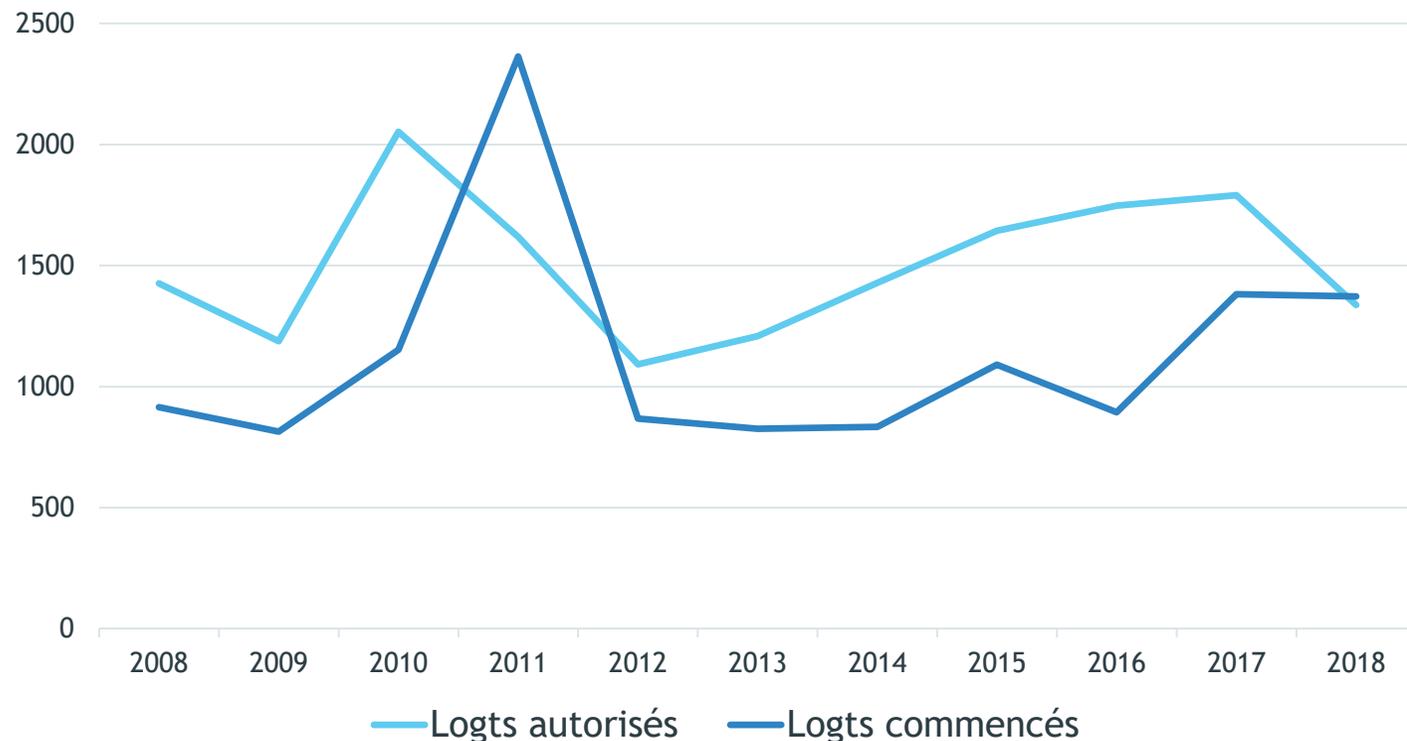
Entre 2008-2018, les **PLU approuvés ont ainsi traduit** :



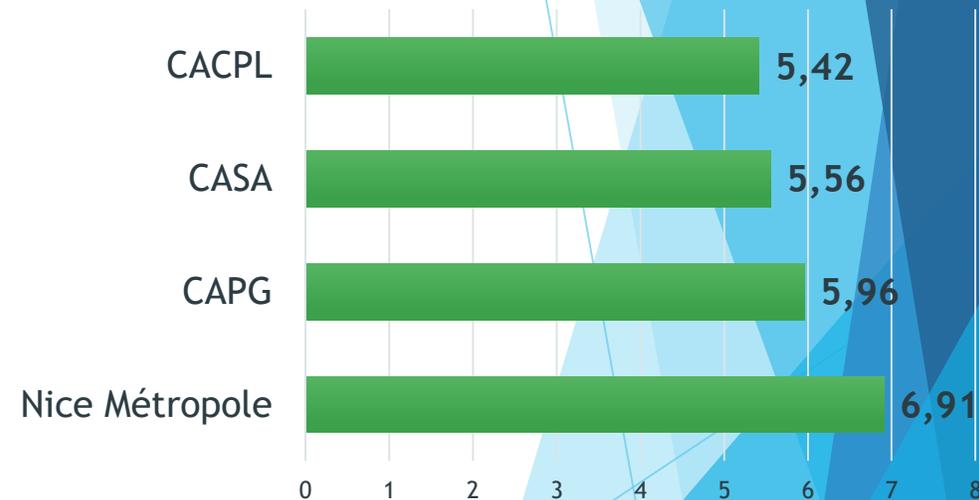
PLU approuvés : Biot, Châteauneuf, La Colle-sur-Loup, Opio, Roquefort-les-Pins, Valbonne, Vallauris, Villeneuve-Loubet

Une dynamique de construction neuve forte

Logements autorisés et démarrés 2008-2018



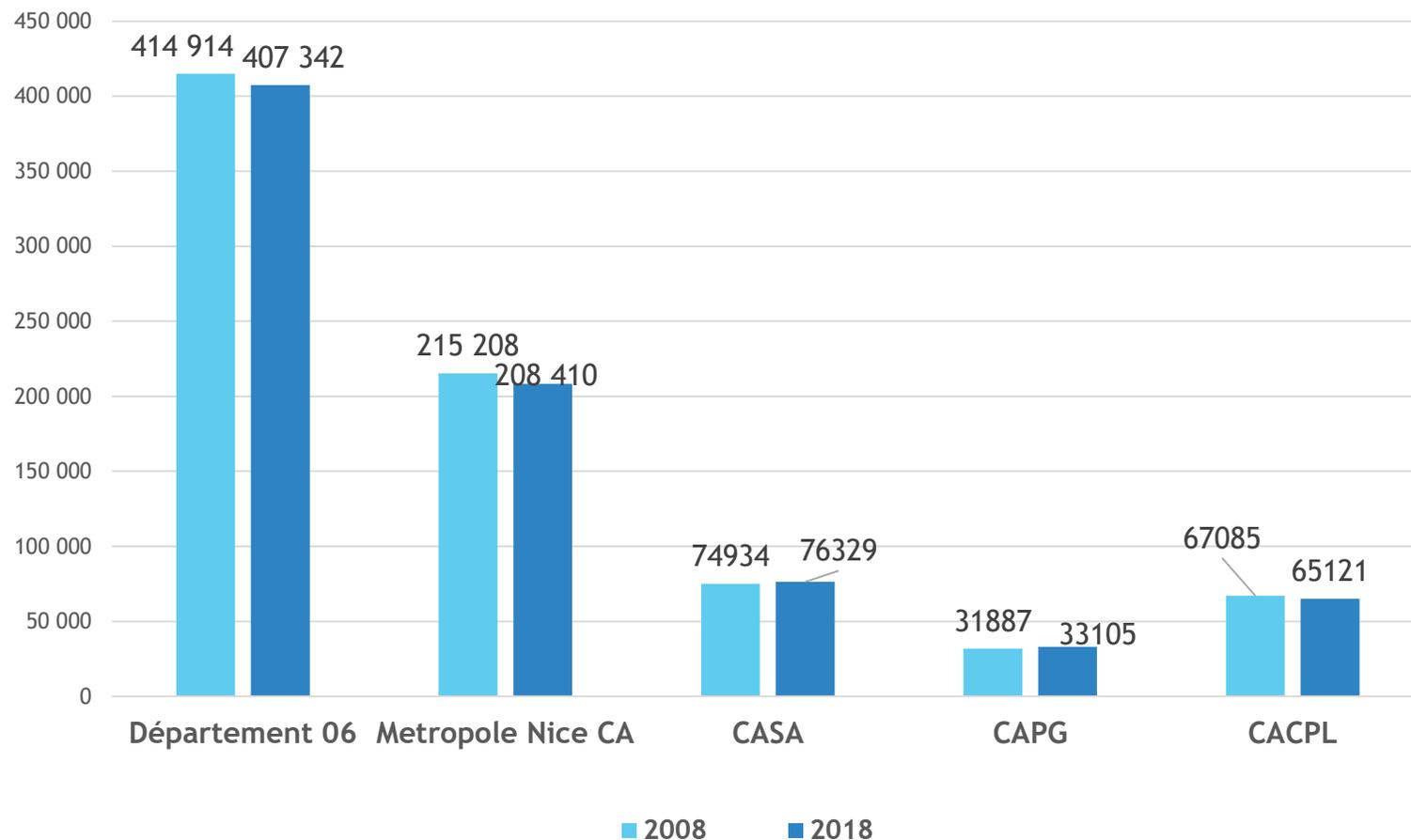
Taux de construction neuve Nb de logements commencés pour 1000 hab.



Plus de 15 000 nouveaux logements ont été autorisés sur la période 2008-2018 sur le périmètre du SCOT soit une moyenne de 1485 logements par an. La croissance du nombre de logements (+11% de 2008 à 2018) a ainsi largement dépassé la croissance de la population (-1%).

Une dynamique économique reconnue

La CASA, un pôle d'emploi majeur du département



➤ **Taux de croissance d'emplois CASA 2008-2018 = +2%**

➤ **Technopole Sophia Antipolis :**

27 000 emplois en 2008
39 000 emplois en 2018
+ 1 200 entreprises

➤ **Création de 14 ZAE (zones d'activités économiques)**

Mobilités-Infrastructures

- ▶ **Un effort majeur sur le transport public et sur l'intermodalité**
- ▶ **Un essor des modes actifs**
- ▶ **Une amélioration du réseau routier**
- ▶ **La mise en place du conseil en mobilité et l'accompagnement de projets innovants**



Equipements structurants :

- ▶ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
- ▶ **MOBILITE**
- ▶ **CULTURE**
- ▶ **SPORTS**
- ▶ **DECHETS**
- ▶ **AGRICULTURE**
- ▶ **AUTRES EQUIPEMENTS**



Pourquoi le lancement d'un nouveau SCOT valant PCAET et du Plan de Mobilité?

- ▶ *Loi d'Orientation des mobilités du 24 décembre 2019*: évolution du cadre et du contenu des Plans de Déplacements Urbains (PDU) en prévoyant leur transformation en Plan de Mobilité (PDM) à compter du 1^{er} janvier 2021 afin d'imposer la prise en compte de nouveaux enjeux environnementaux et l'essor des mobilités actives
- ▶ *Ordonnances du 17 juin 2020* : Modification du contenu et de la structure des SCOT afin de favoriser la prise en compte des enjeux de transition énergétique et climatique en y intégrant le Plan Climat Air Energie (PCAET)

Dans ce nouveau contexte réglementaire, la CASA décide de lancer deux démarches transversales et coordonnées:

- ⇒ Un nouveau SCOT « modernisé » valant PCAET sur le territoire de la CASA
- ⇒ Un PDM qui se substitue au PDU de la CASA arrêté en décembre 2019

Objectifs

Une démarche globale, intégratrice et transversale

- ▶ Mobiliser les élus et acteurs du territoire sur la définition d'un projet de territoire durable = **une vision partagée à 20 ans** ;
- ▶ Renforcer la **cohérence des politiques sectorielles** ;
- ▶ Favoriser les **transitions énergétique et écologique** sur le territoire ;
- ▶ Se fixer des **objectifs chiffrés et opérationnels** ;
- ▶ Optimiser les ressources et les moyens.

Du PCET CASA au PCAET CASA

- ▶ 1^{er} Plan Climat Energie Territorial (PCET) adopté en 2013
- ▶ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) = Document obligatoire pour les EPCI de + de 20 000 hab. et ayant pour objectifs :
- ▶ Prescription le 5 octobre 2019 du SCOT qui integrera le PCAET de la CASA, afin de favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux et d'integrer directement son plan d'actions pour 6 ans

PCAET Ouest 06

- ▶ Parrallèlement à l'élaboration du PCAET de la CASA, lancement du PCAET commun avec la CAPG et la CACPL, démarche volontariste et non obligatoire, pour des actions partagées sur le territoire Pôle Métropolitain CapAzur;
- ▶ La CASA = chef de file du dispositif PCAET Ouest 06

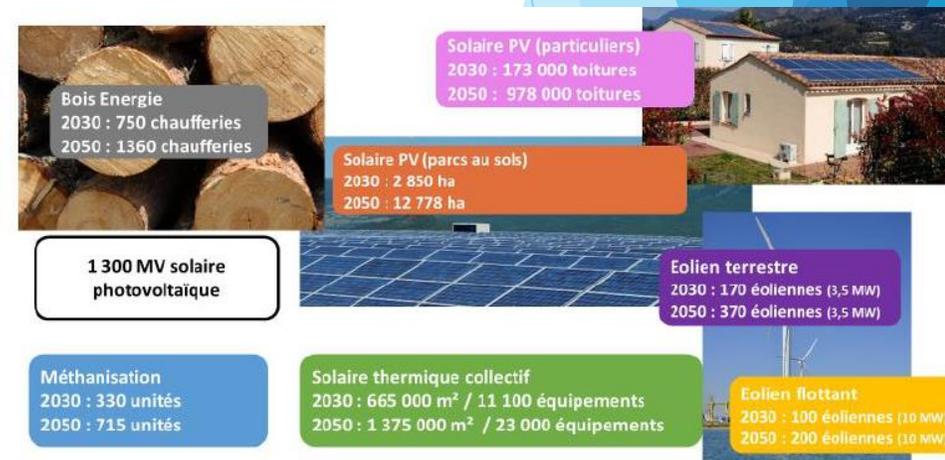
Lien avec objectifs SRADDET :

En matière de diminution de la consommation totale d'énergie primaire par rapport à 2012 :

-27 % à l'horizon 2030

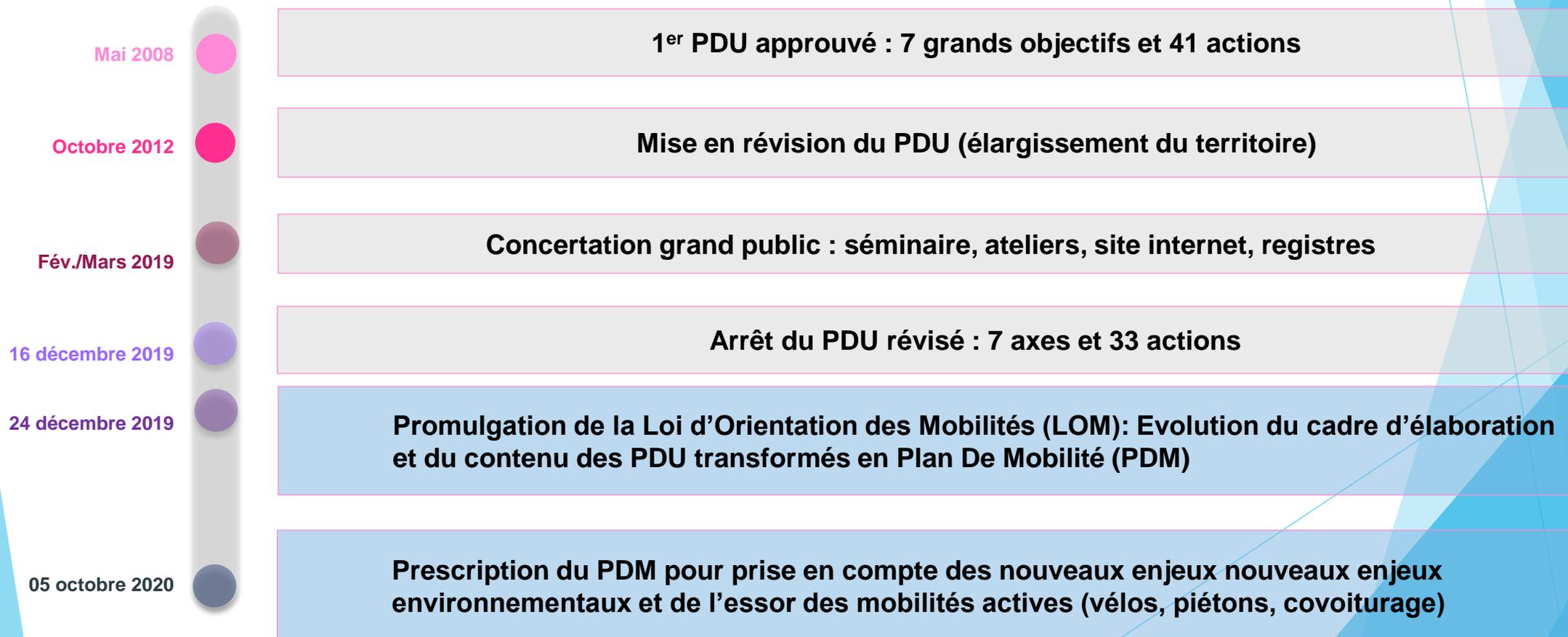
-50 % à l'horizon 2050

En matière d'EnR :



Du PDU au PDM

- ▶ Document d'orientation et de planification définissant la politique globale du territoire en matière de transports et de déplacements régie par la loi LOTI et obligatoire pour les EPCI + de 100 000 hab.
- ▶ Le PDU de la CASA a été arrêté en décembre 2019
- ▶ Afin de tenir compte des nouvelles prescriptions imposées par la loi LOM (essor des mobilité actives, prise en compte des nouveaux enjeux: piétons, vélos, covoiturage), la CASA a décidé de lancer l'élaboration de son PDM, qui vient se substituer au PDU arrêté



Objectifs poursuivis

Axe 1) Organiser les politiques publiques en assurant un développement équilibré, solidaire et durable du territoire en cohérence avec les perspectives démographiques :

- Maîtriser la **consommation de l'espace** ;
- Favoriser la **mixité sociale et fonctionnelle**, notamment dans les centralités, en cohérence avec les bassins d'emplois et la desserte en transports (**lien urbanisme/transport**) ;
- Proposer une **offre de mobilités adaptée aux nouveaux modes de vie** ;
- Définir une politique de **mobilité intermodale** en collaboration avec les territoires voisins et **anticiper l'arrivée du projet ligne Nouvelle PCA** ;
- Contribuer à l'attractivité du territoire notamment en assurant le **développement de Sophia Antipolis** et en soutenant les **différents moteurs économiques** ;
- Faciliter l'accès aux équipements et services et le **développement des infrastructures numériques** sur l'ensemble du territoire ;
- Définir une **stratégie d'aménagement artisanal et commercial**;
- Préserver et développer une **activité agricole durable et de proximité** ;
- Assurer la **complémentarité** entre le littoral, le moyen pays et le haut pays et favoriser les **synergies avec les territoires voisins**

Objectifs poursuivis

Axe 2) Définir des objectifs d'aménagement et de développement du territoire

en répondant aux enjeux de transitions écologique, énergétique et climatique :

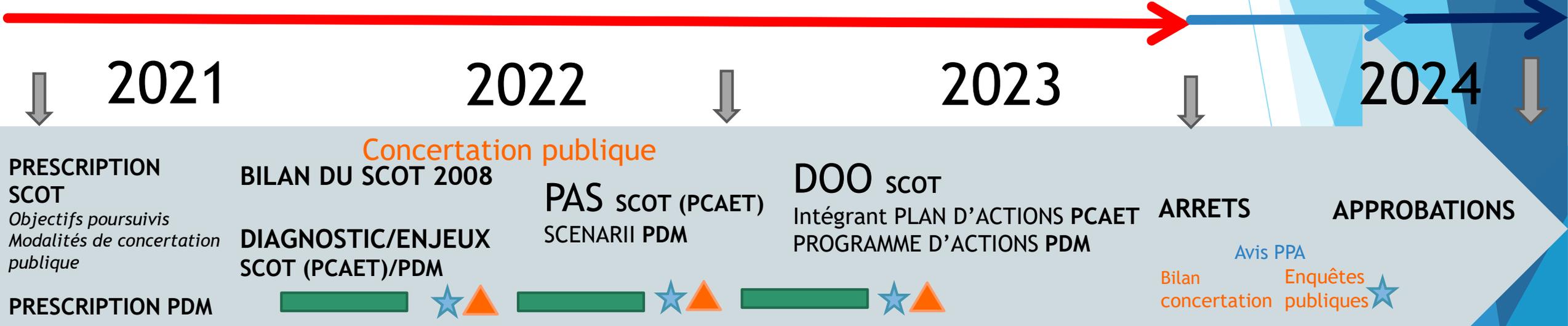
- Accompagner la **transition énergétique et climatique** impliquant la lutte contre les GES, l'adaptation au changement climatique, le développement des EnR et l'amélioration de la **qualité de l'air** ;
- Accompagner la **transition écologique** impliquant la préservation et la valorisation des espaces naturels, de la biodiversité, des réseaux écologiques (TVB), des paysages et des ressources naturelles agricoles et forestières ;
- Favoriser une **gestion intégrée des risques** ;
- Intégrer les spécificités des **zones littorales et de montagne** et anticiper leur adaptation ;
- Intégrer les besoins en matière de **gestion des déchets, d'assainissement et d'eau**

Calendrier prévisionnel

Phase d'élaboration

Phase d'instruction (1an)

Délib. CM
Examen du besoin de mise en compatibilité du PLU (délai 1 an)



Co-construction avec élus, techniciens et partenaires



Concertation des partenaires techniques et institutionnels (réunion PPA et COFIL)



Concertation publique tout au long de la démarche



Délibération en Conseil Communautaire

La démarche Trame Verte et Bleue CASA

Objectifs :

- ▶ Répondre aux objectifs réglementaires ([Article L371-1](#) du Code de l'Environnement) :
" enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ainsi que la gestion de la lumière artificielle la nuit."
- ▶ Décliner le SRADDET (SRCE) et intégrer la Trame Verte et Bleue dans le projet de territoire au travers de l'élaboration du SCOT-PCAET et de la planification locale (PLU) et des projets d'aménagement;

Co-construction :

Equipe projet

- > DAE
- > Bureau d'études INDDIGO

Partenaires institutionnels et techniques

- > DREAL, REGION SUD, DDTM 06, CD06, PNR,
- > LPO, CEN, ONF, CRPF, ONEMA, SMIAGE, FDC, CBNMED, ONCFS, ...

Services techniques et Elus des communes

- > Services urbanisme, environnement
- > Elus délégués
- > Maires

La démarche Trame Verte et Bleue CASA

Planning prévisionnel

2016-2018

2019-2020

Janvier - avril 2021

Mai - Eté 2021

2e Semestre 2021

Elaboration de la Trame verte et Bleue CASA

Méthodologie scientifique
> Définition-validation

Réservoirs de biodiversités et Corridors écologiques
> Définition-validation

Campagnes de vérification de terrain des corridors écologiques (BE. TINETUDES)
Oct-dec 2020

Enjeux-objectifs TVB
> Définition - validation

Finalisation du rapport TVB

- Volet Diagnostic-enjeux
- Volet Orientations
- Volet Recommandations
- Volet Cartographique

Intégration de la TVB dans le SCOT-PCAET CASA

VALIDATION DE LA TVB CASA

- Commission
- Bureau communautaire

4 COTECH "Scientifique"

COTECH "Scientifique"

COTECH 1 "Communes"
Par groupe
Janvier 2020

COTECH "Scientifique"

COTECH 2 "Communes"

RDV techniques avec les communes

RDV Maires/Elus et techniques avec les communes

Questions vis-à-vis des objectifs du SRADDET

Croissance démographique / Logement :

- Taux de croissance démographique ambitieux à l'échelle de l'espace azuréen (0,3%), soit + 85 000 hab à l'horizon 2030 et + 200 000 hab. à l'horizon 2050 ;
- Implique à minima un taux de 0,3% sur littoral et moyen pays et un taux maximum de 0,3% pour le haut pays
- Mais sur le 06 et sur la CASA, la croissance démographique est au ralenti → stagnation de la population
- Suite aux dernières données INSEE : entre 2013 et 2018, taux de croissance constaté : +0,19%/an soit + 13 000 habitants supplémentaires environ ;
- PLH CASA (2020-2025) : taux de croissance de 0,02% en moyenne/an sur l'ensemble du territoire, en cohérence avec le taux de croissance démographique constaté entre 2009 et 2014
- --> production de 1 036 logements/an dont 50% social : en priorité sur le Littoral et à proximité de la technopole, dans les centralités du moyen pays, et dans le parc existant du haut-pays

Questions vis-à-vis des objectifs du SRADDET

- ▶ **Consommation de l'espace** (rappel de l'objectif du SRADDET : réduction de 50%)
 - Quid du principe de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** qui devrait être défini dans le cadre de la loi Convention Citoyenne pour le Climat ?
- ▶ **Maîtrise de la consommation énergétique et production d'EnR :**
 - Objectifs ambitieux notamment sur des filières d'EnR qui seront difficilement mises en œuvre dans le 06 (ex : éolien)
- ▶ **Mobilités/Transports :**
 - Objectif de 15% de report de voiture individuelle et objectif de 12.5% pour le vélo à l'horizon 2030 très ambitieux sur le territoire CASA > en attente de précisions de la Région sur les aspects qualitatifs et quantitatifs dans le cadre du PDM CASA (intégrant tous les modes déplacements).

Temps d'échange



- Ouverture
- Etat des lieux :
 - Démarches de planification en cours
 - Données clés sur la démographie, le foncier et le logement
- Présentation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur son SCoT en cours d'élaboration
- **Atelier de l'espace Azuréen : Les équilibres et solidarités haut-pays/littoral :**
 - **Données de cadrage**
 - Un exemple de démarche territoriale : présentation du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

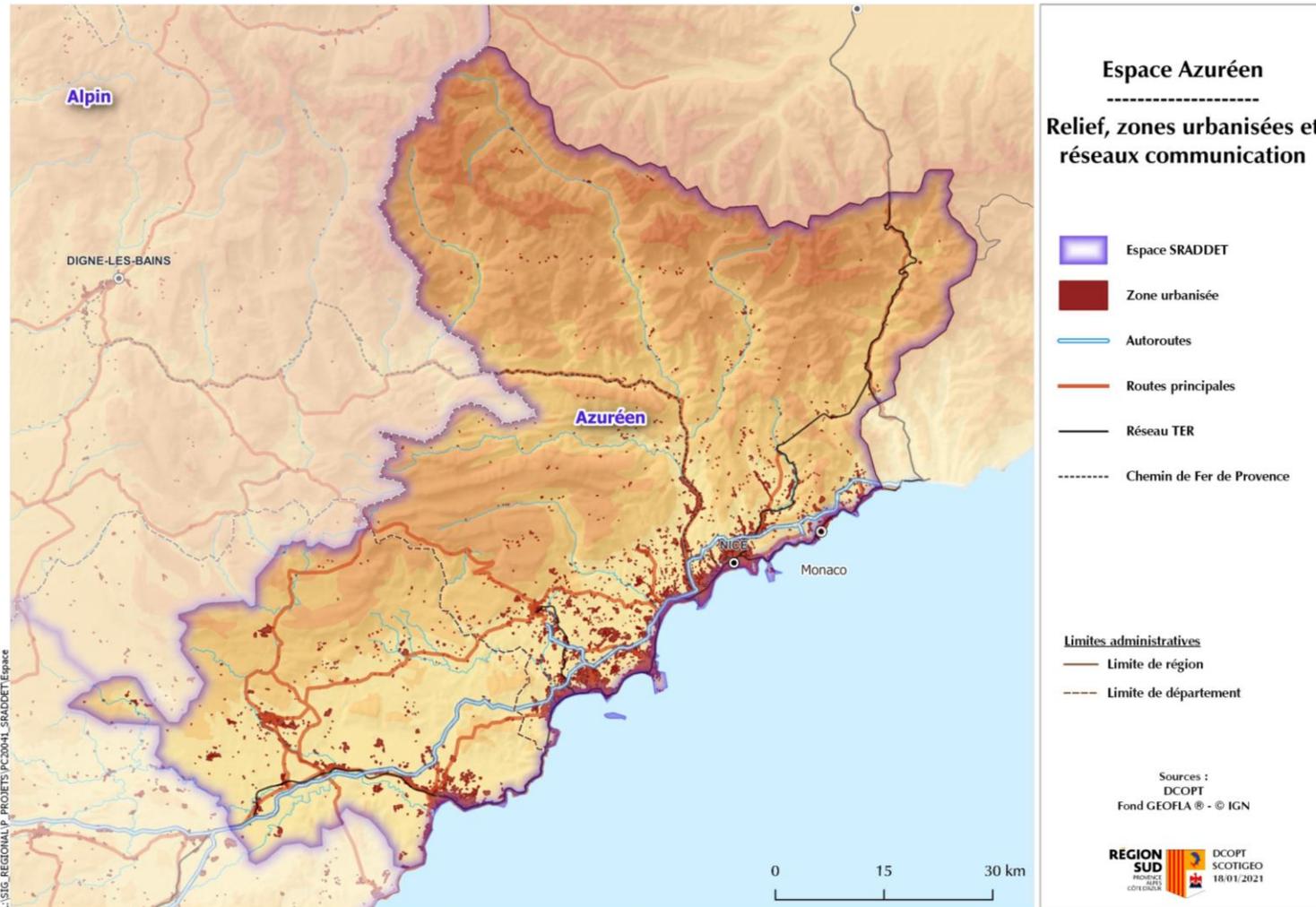


Dominique RAULIN

Chargé de mission Planification régionale et territoriale
Délégation Connaissance Planification Transversalité

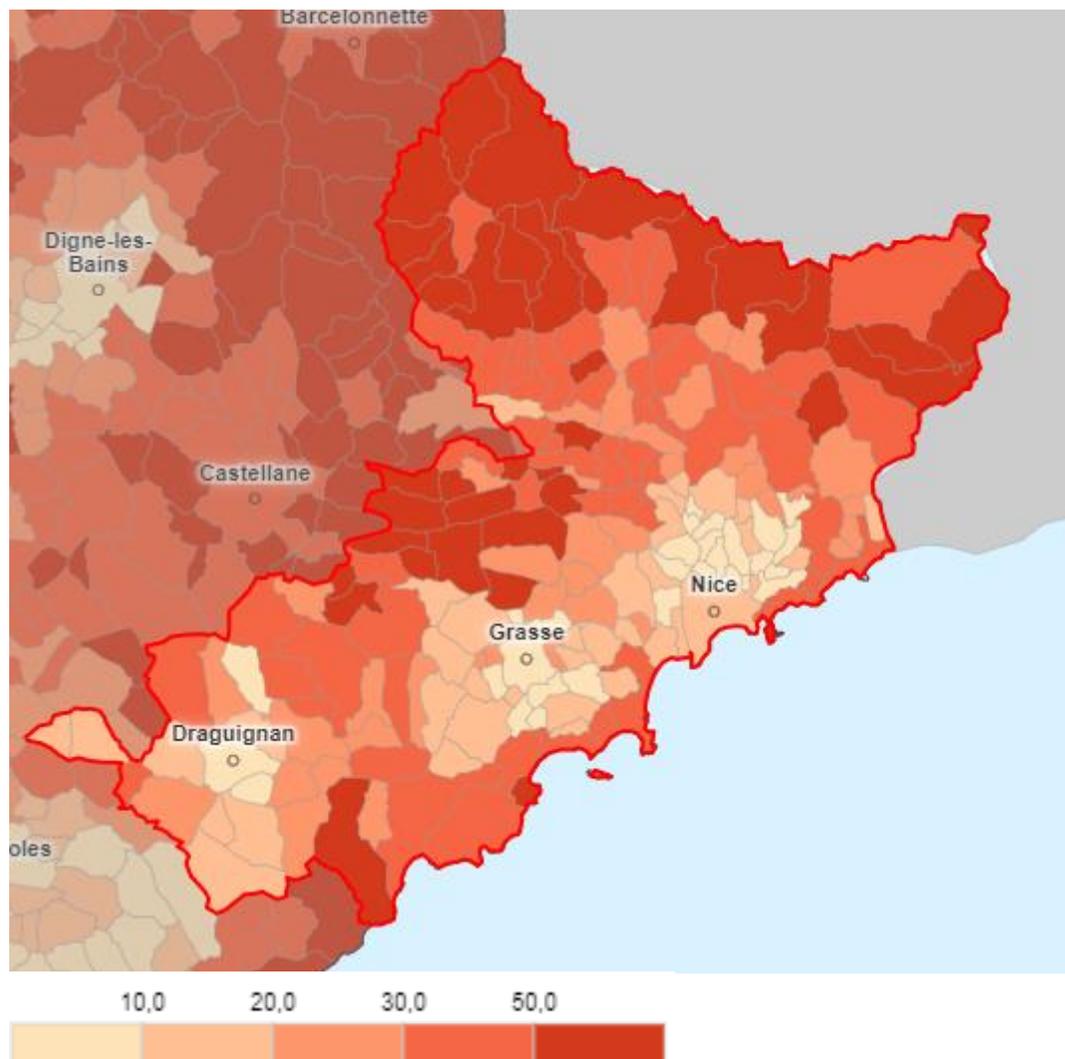
L'espace Azuréen : un territoire exemplaire à l'échelle nationale sur la réciprocity urbain / rural ?

Un territoire avec une organisation géographique et institutionnelle particulière

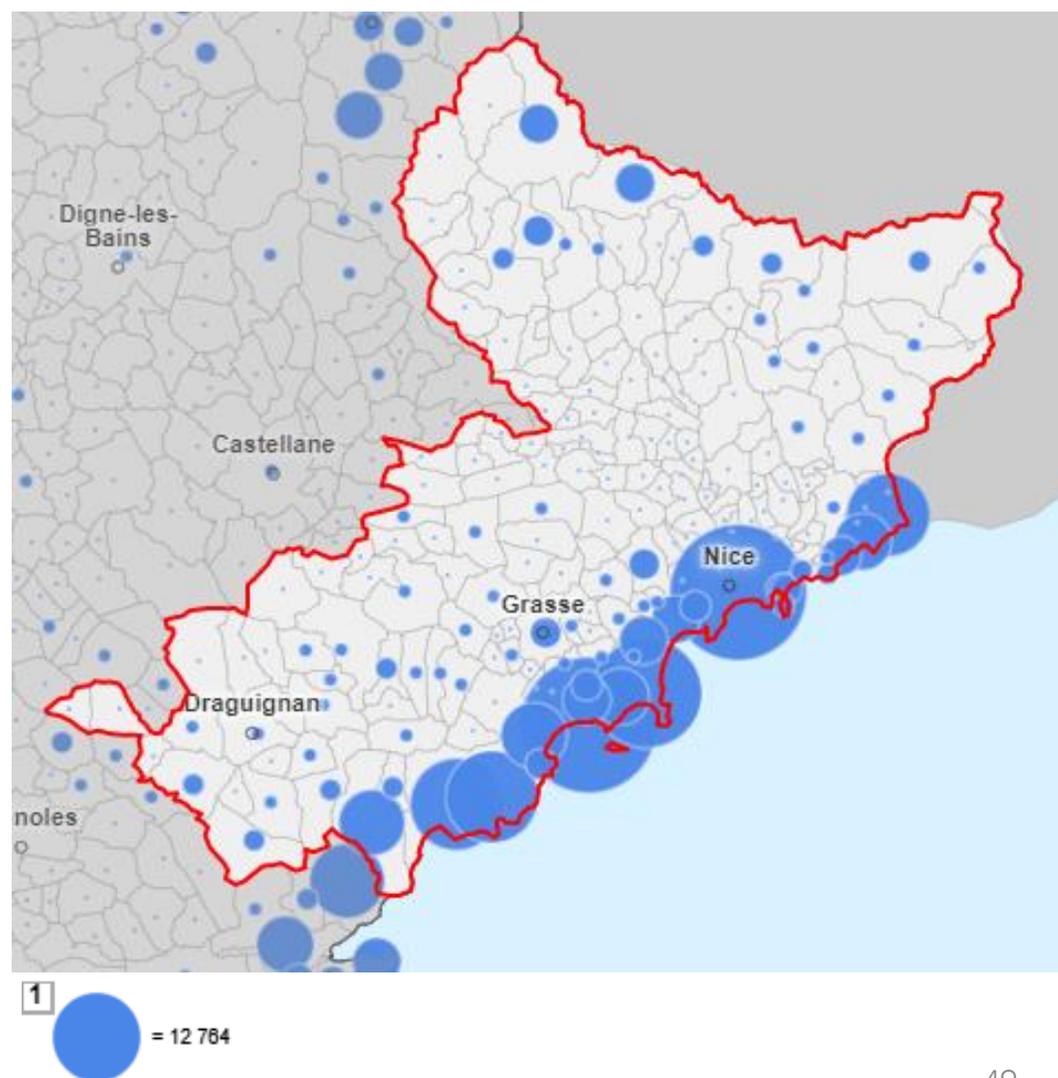


Equilibres et solidarités montagne/littoral & rural/urbain

Part des résidences secondaires (%) 2017

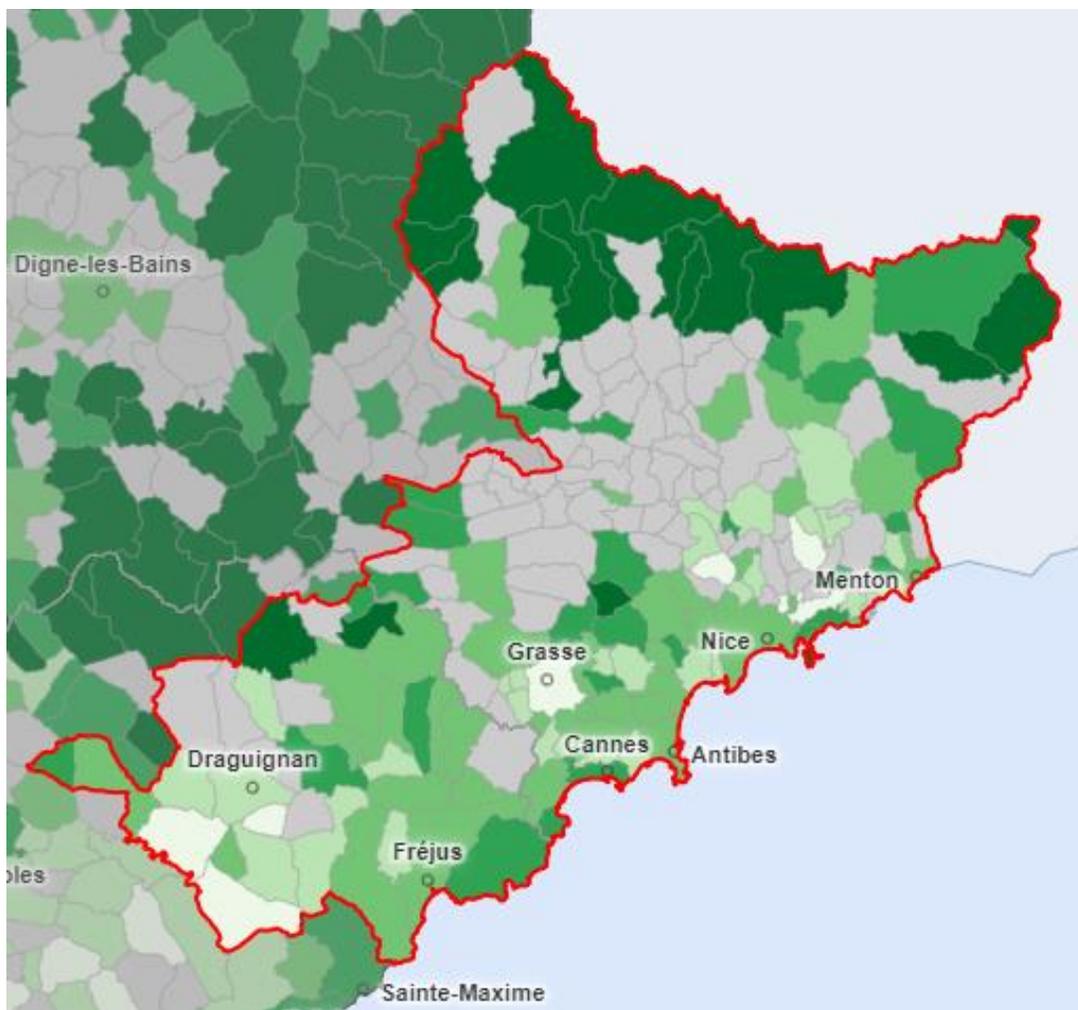


Nombre de résidences secondaires (logements) 2017

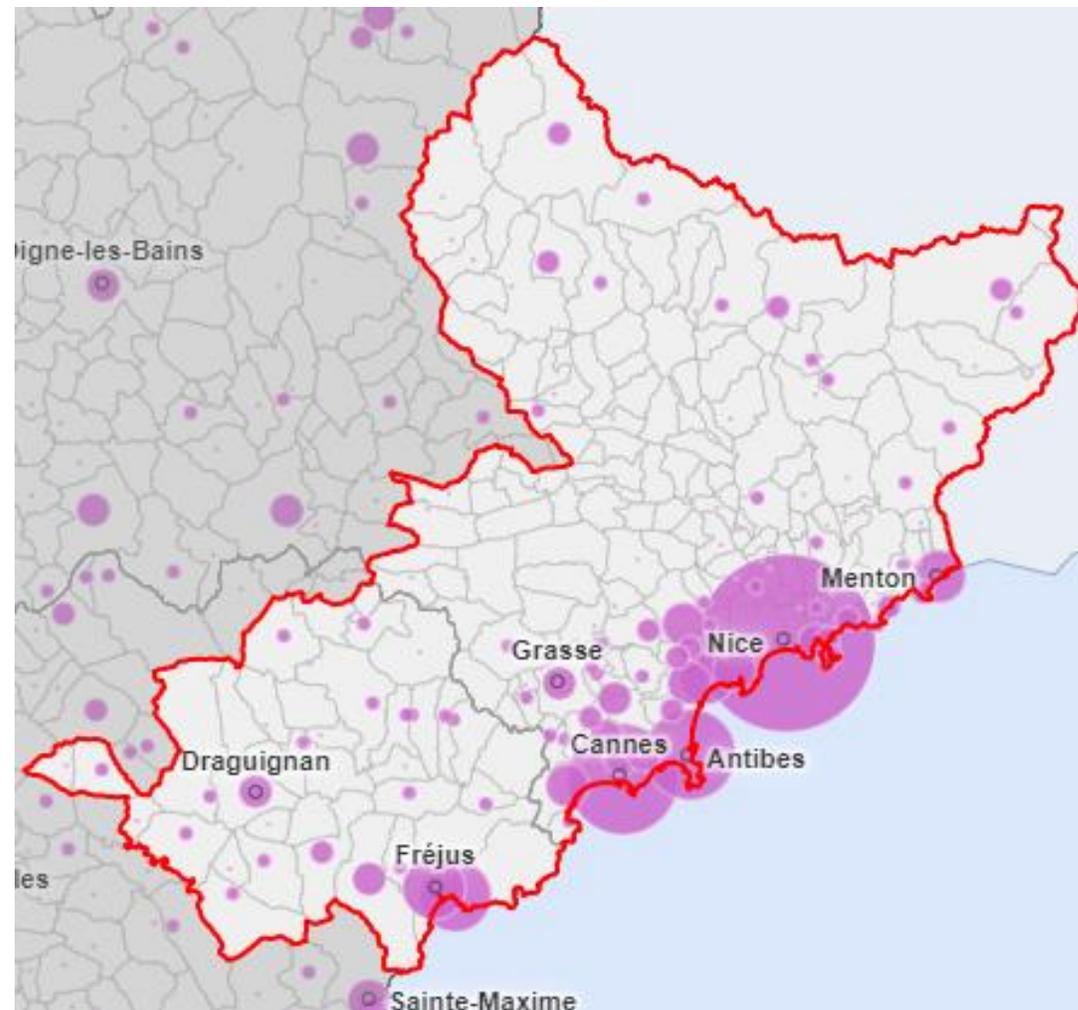


Equilibres et solidarités montagne/littoral & rural/urbain

Taux d'équipements touristiques (pour 1000 hab.) 2017

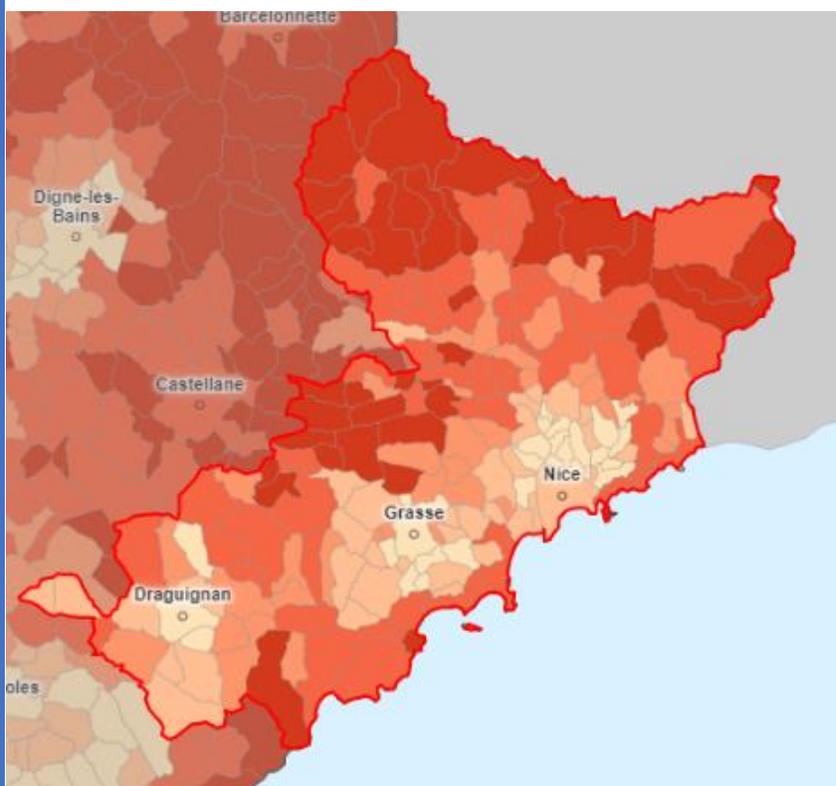


Nombre d'équipements touristiques 2017

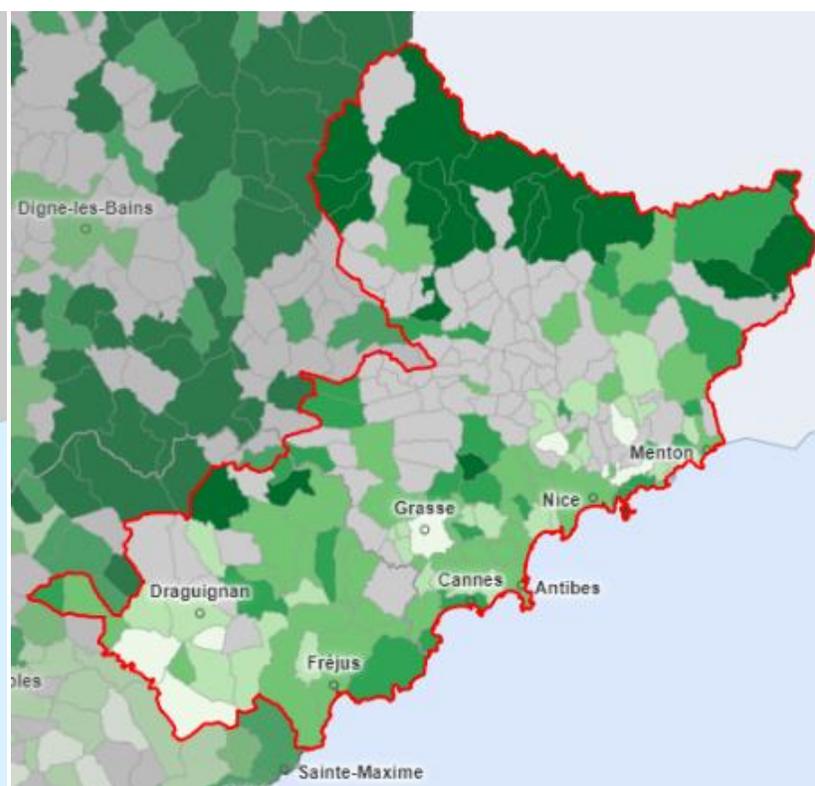


Equilibres et solidarités montagne/littoral & rural/urbain

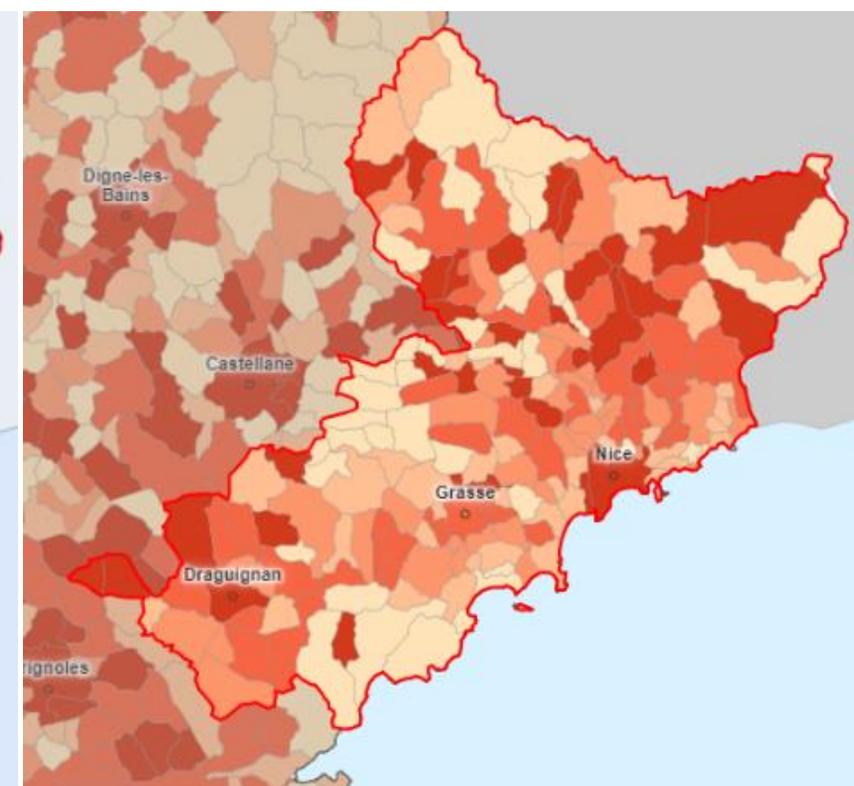
Résidences secondaires



Equipements touristiques

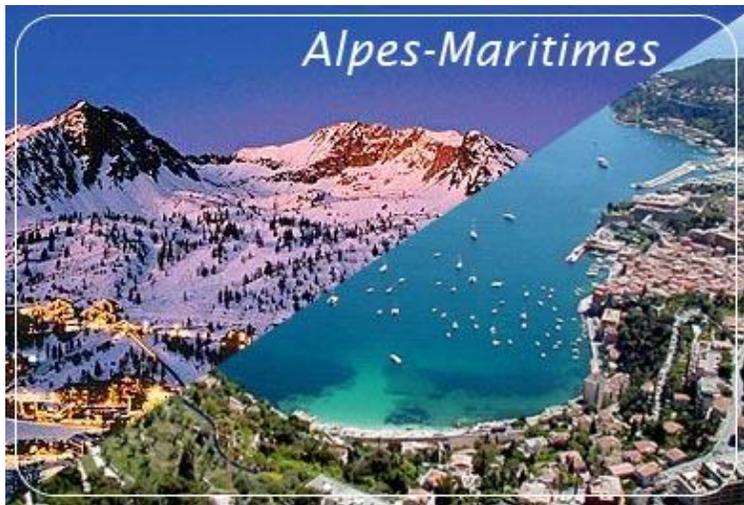


Logements vacants



Equilibres et solidarités montagne/littoral & rural/urbain

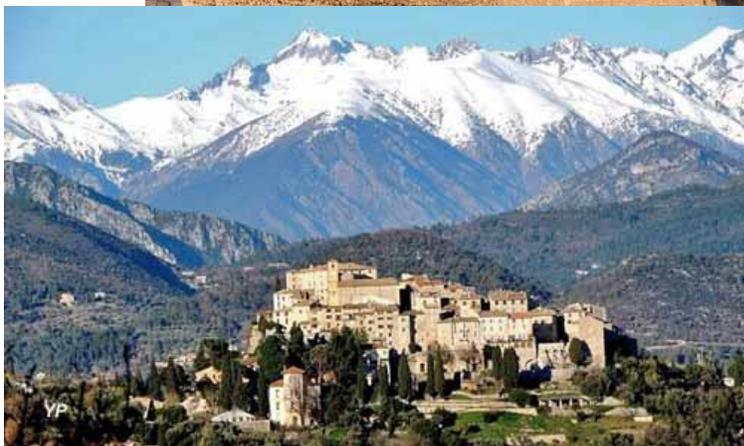
Une communication touristique tournée vers la mer et l'héliotropisme que vers la montagne, la nature et le patrimoine



OT CD06



OT Antibes

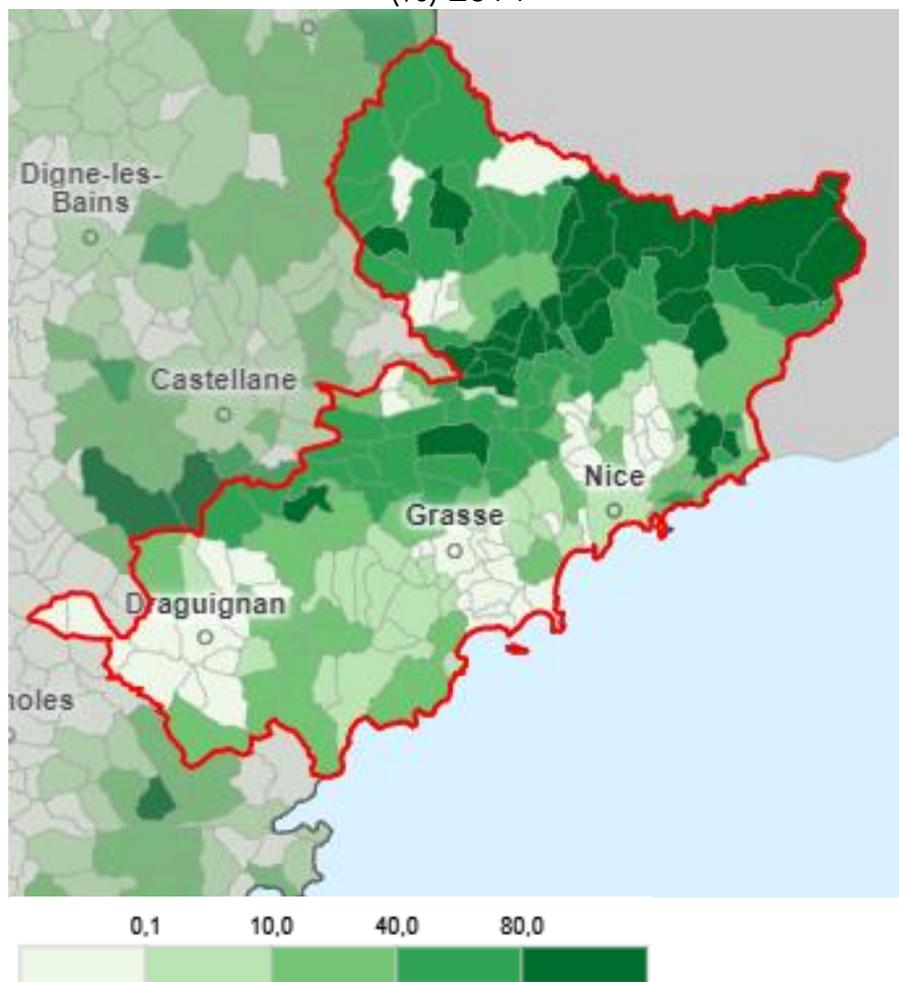


OT Carros

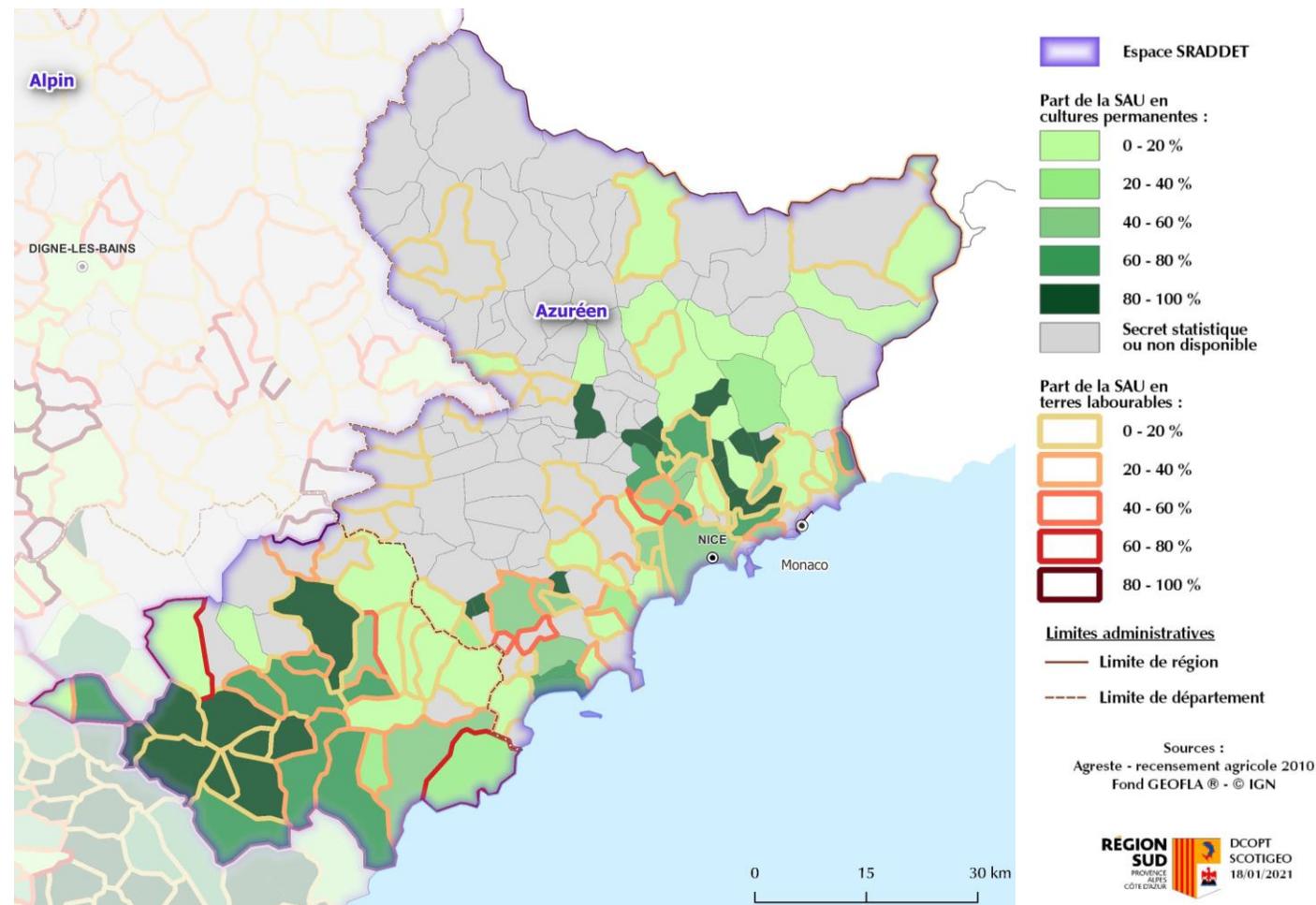
Equilibres et solidarités montagne/littoral & rural/urbain

Aménités et ressources réparties entres montagne et littoral

Part des ZNIEFF dans la superficie du territoire
(%) 2014



Utilisation de la surface agricole utile (SAU) par communes (%) 2010



Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

OBJECTIF 65



Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement



Exemple du Label Bois des Alpes



Exemple : Chèvrerie de Septèmes-les-Vallons

- Ouverture
- Etat des lieux :
 - Démarches de planification en cours
 - Données clés sur la démographie, le foncier et le logement
- Présentation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur son SCoT en cours d'élaboration
- **Atelier de l'espace Azuréen : Les équilibres et solidarités haut-pays/littoral :**
 - Données de cadrage
 - **Un exemple de démarche territoriale : présentation du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur**



Parc Naturel Régional Préalpes d'Azur

Elisabeth GALLIEN
Directrice PNR Préalpes d'Azur



**Schéma Régional de Développement Durable
et d'Égalité des Territoires - SRADDET
Instance Territoriale de Dialogue Espace Azuréen**

S.R.A.D.D.E.T

Espace Azuréen

**Instance territoriale de
dialogue**

20 Janvier 2021



Ordre du jour

Présentation du territoire



La Charte du Parc : grands enjeux en lien avec le SRADDET
et les équilibres urbain/rural (= liens EPCI/SCOT cf
configuration institutionnelle)

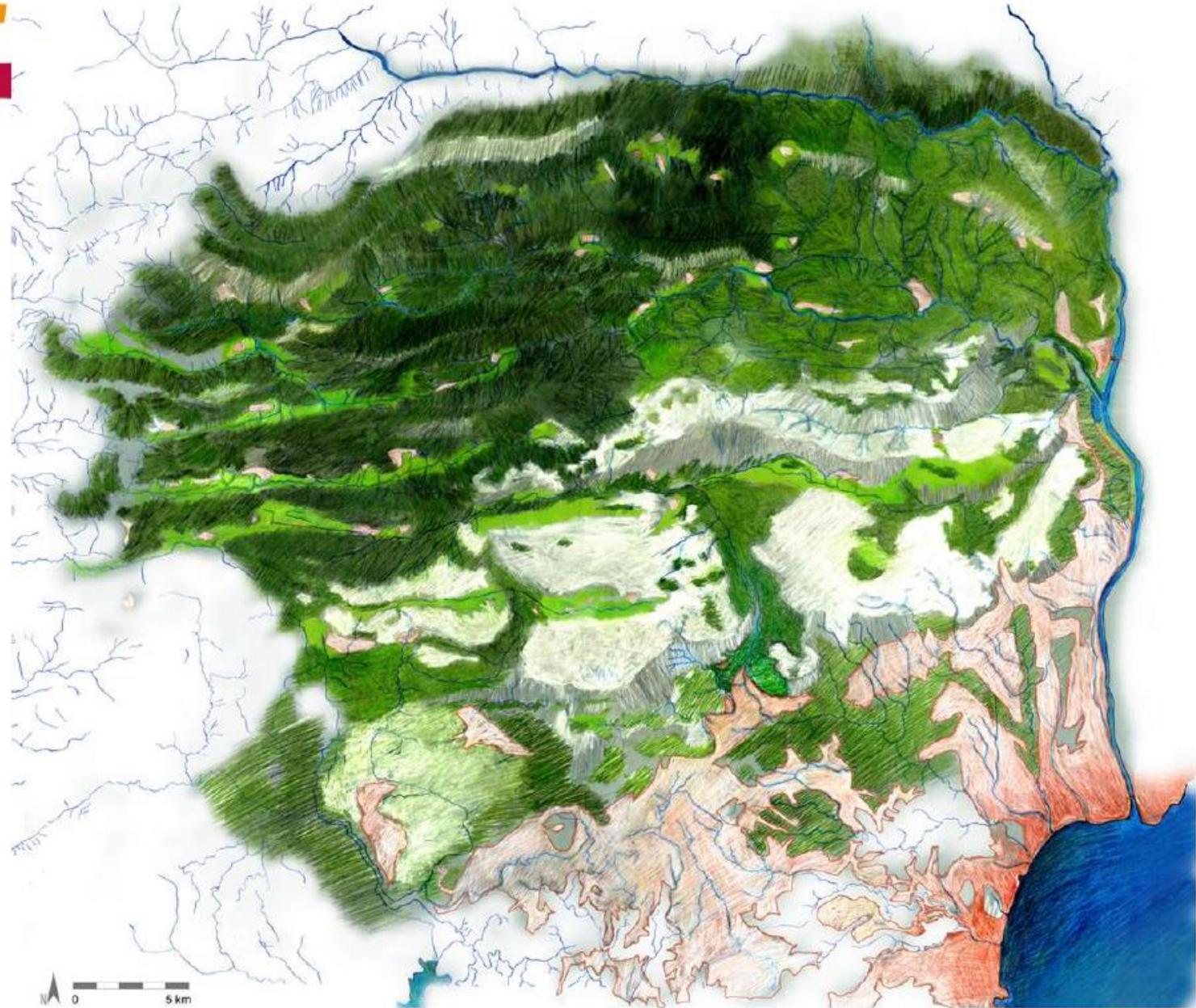


Coopération effective



Coopérations à améliorer







Parc
naturel
régional
des Préalpes d'Azur

DÉCOUVRIR

EN ACTION

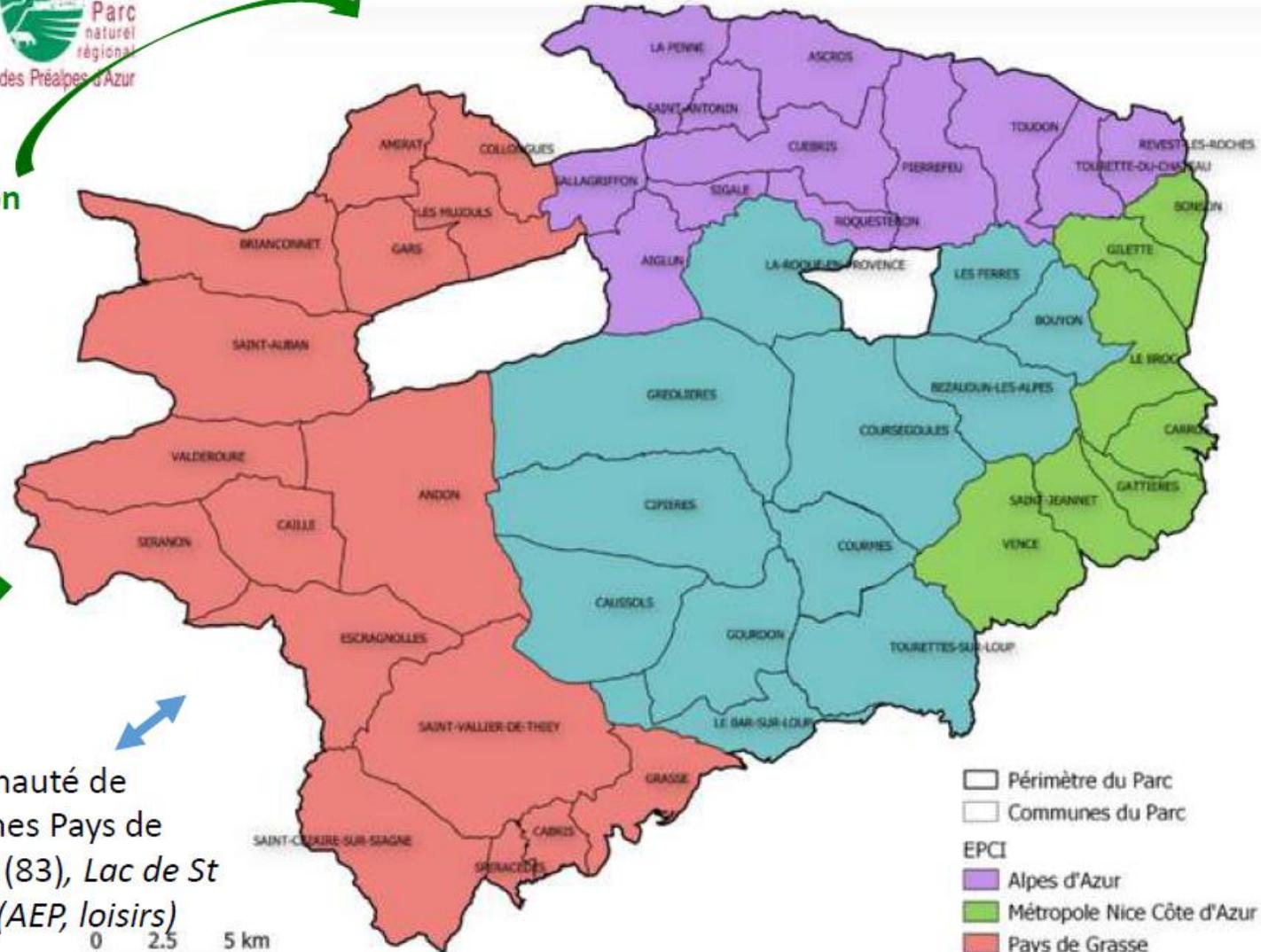
LE PARC



PNR Verdon

Communauté de
communes Pays de
Fayence (83), Lac de St
Cassien (AEP, loisirs)

0 2.5 5 km



□ Périmètre du Parc

□ Communes du Parc

EPCI

■ Alpes d'Azur

■ Métropole Nice Côte d'Azur

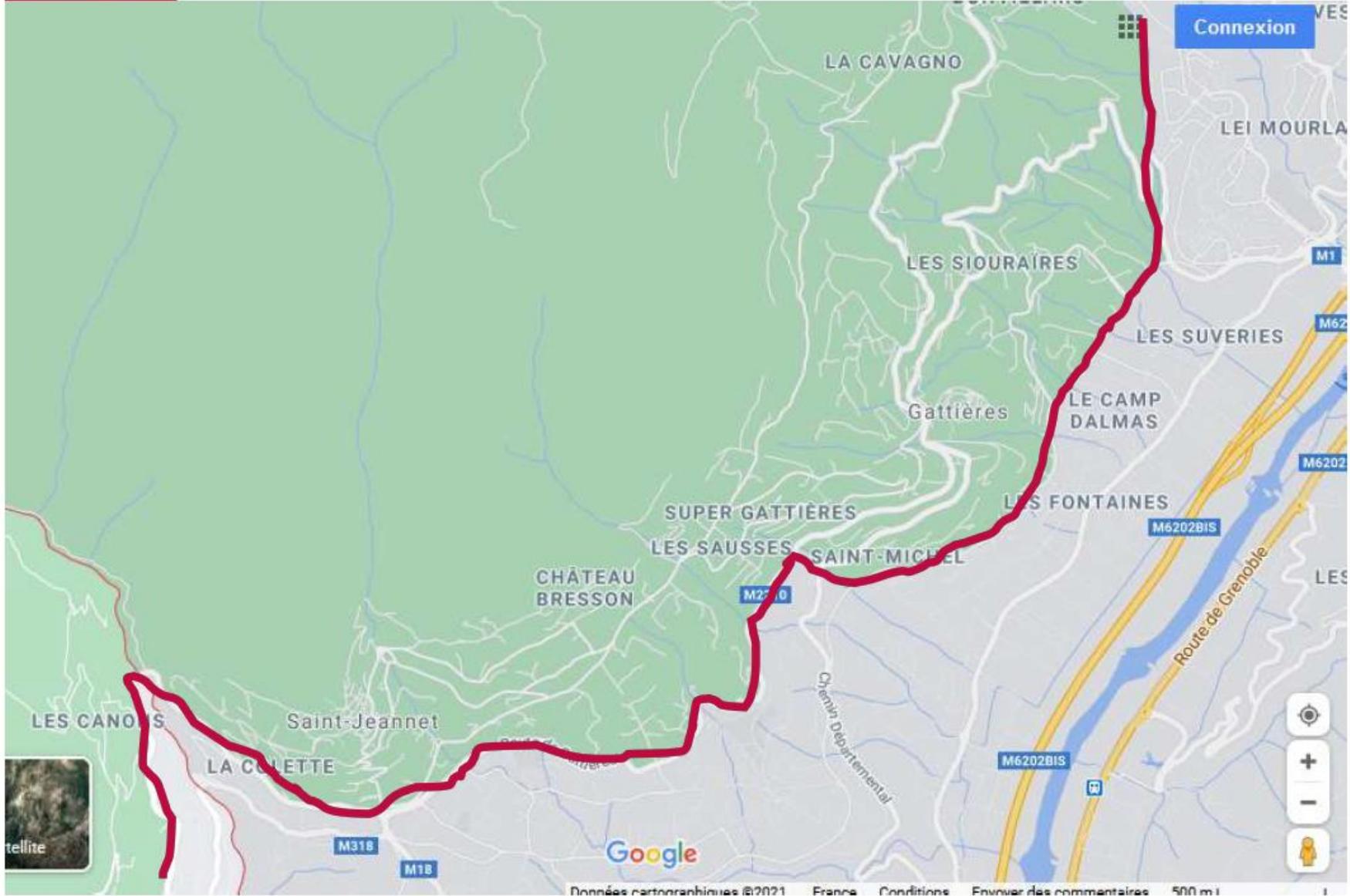
■ Pays de Grasse

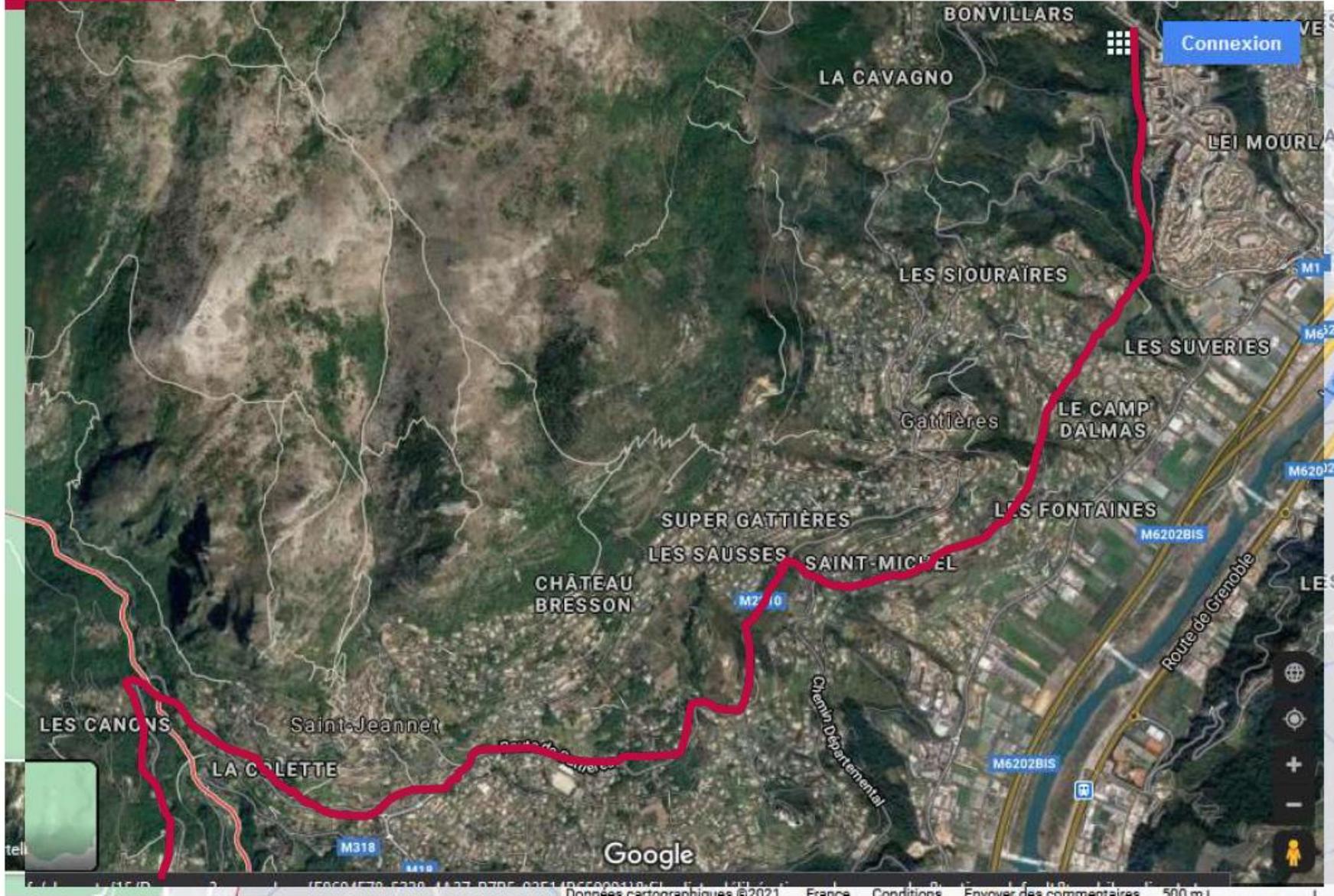
■ Sophia Antipolis



Vallée de l'Esteron, les Ferres







Un Parc Naturel Régional a pour objet (R333-1 code de l'environnement) :

- 1° De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
- 2° De **contribuer** à l'aménagement du territoire ;
- 3° De **contribuer** au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- 4° De **contribuer** à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- 5° De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche



La Charte : définit les domaines d'intervention du syndicat mixte et les engagements de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre permettant de mettre en œuvre les orientations de protection, de mise en valeur et de développement qu'elle détermine.



CHARTRE : PRESERVER ET REVELER LES PREALPES D'AZUR



Les 12 axes de travail de la Charte du PNR (Orientations)

Définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation, gestion et valorisation de la biodiversité

Exprimer le potentiel agricole, pastoral et forestier, au service de la **biodiversité**, du **cadre de vie** et d'une **alimentation saine**

Construire un PNR exemplaire au niveau environnemental, social, démocratique, et fédérateur des énergies pour l'intérêt général



PRESERVER

& REVELER

LES PREALPES D'AZUR



Protéger le château d'eau ouest azuréen

Ancrer le territoire dans une économie rurale viable et équilibrée

Stimuler la formation et l'insertion dans un contexte économique local fragile

Relever le défi d'une gestion exemplaire des **ressources énergétiques** et des **déchets** en milieu rural (dont **mobilité**)

Coordonner la diffusion des savoirs et promouvoir les savoir être dans une **relation nouvelle entre Préalpes d'Azur et littoral urbain**

Répondre au besoin de développement sans **hypothéquer** les atouts environnementaux et la dimension sociale

Préserver et Anticiper les **Paysages de demain**

Développer une stratégie ambitieuse en faveur des patrimoines culturels et de l'expression culturelle des habitants

Structurer une offre touristique de valorisation des patrimoines intégrée à la politique de préservation



Ce que les Préalpes d'Azur représentent pour la zone urbaine

Territoire de ressources

- Eau
- Réserve de naturalité/résilience (changement climatique – forêt)
- Aménités :
 - ✓ Paysages
 - ✓ Calme
 - ✓ Activités de pleine nature
 - ✓ Chasse, cueillette
- Bois énergie/bois d'oeuvre
- Production alimentaire

... au-delà des interco constituantes

- Région (lien vers la carte des PNR région = 30%+hot spot biodiv médit)
- Département (PDESI-PDIPR-Outdoor, équilibre 4 saisons – Cf EM bleu, blanc , vert)
- Cannes-Pays Lérins (CC Pays Fayence, Verdon)



Solidarité ? Coopération ? Réciprocité ?

Le Syndicat Mixte

■ Une structure « garante de la mise en œuvre de la Charte »

■ Ressources annuelles :

✓ 900 000 euros de cotisations statutaires :

✓ Région Sud **450 000 €**

✓ Département **225 000 €**

✓ Intercommunalités : **162 000 €**

✓

EPCI	Cotis. 2020	TOTAL
CC Alpes Azur	5 825 €	162 000 €
CA Pays de Grasse	67 462 €	
CA Sophia Antipolis	23 172 €	
Métropole Nice Côte Azur	65 541 €	

✓ Communes : 63 000 € (dont 39% : Gasse, Vence, Carros et 36% communes de la lisière sud de Bonson à Saint Cézaire sur Siagne)

✓ 100 000 € de dotation de l'Etat sur les enjeux paysage et biodiversité

■ Le Parc a le budget le plus faible de toute la région mais un de ceux dont la solidarité urbain/rural est la plus forte au travers de ces cotisations

Reconnaissance
« services rendus »
par des patrimoines
préservés ??



A renforcer / mutualiser

- Développement des énergies renouvelables :
 - ✓ Solaire
 - ✓ Biomasse
 - Ingénierie « villageoise »
 - Culture
 - Santé/Social
 - Vers un volet PNR des PLU ? Lecture du PNR depuis les centres urbains, intérêt d'une lecture depuis le PNR.
- Agriculture
 - Tourisme
 - Fréquentation des sites sensibles

NB :

- absence d'agence d'urbanisme,
- relations avec le CAUE insuffisantes
- naissance de l'Agence06 : Etablissement public administratif ; Objet : assistance d'ordre juridique et technique aux collectivités; ingénierie publique au service des 99 communes et EPCI pouvant adhérer selon le Code général des collectivités territoriales.

Temps d'échange



Merci pour votre attention

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

